

Les 10 ans de Cheops

2014-2024

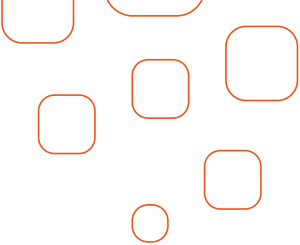


Sommaire.

Préface	5
Mme VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités	
Édito Jean-Pierre BENALET	7
Président de Cheops	
Chapitre 1	11
« Une histoire des Cap emploi qui remonte à plus de 50 ans »	
Témoignages : Mme CHEYNEL, Présidente Cheops Hauts-de-France, M. FAVRE, Président Cheops Occitanie	
Chapitre 2	21
« Une période de morcellement des offres de services et les prémices d'une fusion des réseaux existants »	
Témoignages : M. ROTH, Président de l'AGEFIPH, Mme DESCAMPS-CROSNIER, Présidente du FIPHP M. GOHET, Délégué interministériel aux Personnes Handicapées (2002-2009)	
Chapitre 3	31
« La fusion des réseaux existants est en marche »	
Témoignages : M. MONIN, Président d'Honneur de Cheops, M. SAPIN, Ministre du Travail (2012-2014)	
Chapitre 4	39
« Une période de fortes mobilisations des acteurs de Cheops dans les lieux d'influence pour acquérir une légitimité d'actions, une reconnaissance institutionnelle et le retour du maintien dans l'emploi au sein des Cap emploi »	
Témoignage : Mme EL KHOMRI, Ministre du Travail (2014-2017)	
Chapitre 5	51
« La mise en place d'un nouveau concept d'organisation interne et la structuration régionale du réseau »	
Témoignage : M. BASSÈRES, Directeur Général de Pôle emploi (2011-2023),	

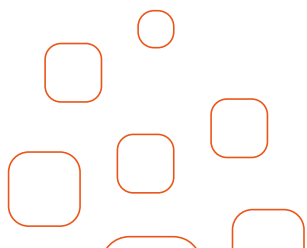
Chapitre 6	61
« Cheops influence les politiques publiques »	
Témoignage : M. LUCAS, Délégué Général de la DGEFP (2019-2023)	
Chapitre 7	67
« L'intensification de la professionnalisation des acteurs de Cheops et la création d'outils spécifiques »	
Témoignages : Mme CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des personnes en situation de handicap (2017-2022)	
M. MARCHAND-ARVIER, Délégué Général DGEFP	
Chapitre 8	79
« Cheops prend une dimension européenne »	
Témoignages : M. DUSSOPT, Ministre du Travail (2022-2024),	
M. GUILLUY, Directeur Général de France Travail,	
M. BENALET, Président de Cheops	
Les mots de la fin	92
M. BENALET, Président de Cheops	
M. LENICE, Délégué Général de Cheops (2014-2018)	
Mme CAPPELLE, Déléguée Générale de Cheops depuis 2019	
Les projets	97
Intégration du réseau européen de l'emploi EURES	
Le concours culinaire Cap Handicook	
Témoignage : M. BRAS, Chef étoilé, finale du concours culinaire Cap Handicook édition 2023 – à Paris	
Perspectives	105
Par M. BENALET	
Hommages à ceux qui ont fait Cheops	107
M. BÉNIZÉ, M. LONDEIX, M. PHILIPPE, M. DEBOOS	
Postface	117
Mme KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées	
Remerciements	119
Glossaire	121

Les témoignages n'ont pas été modifiés pour respecter la parole des auteurs



Préface

Madame Catherine VAUTRIN,
Ministre du Travail, de la Santé
et des Solidarités



Fidèle

aux engagements pris par le Président de la République de faire du handicap une politique prioritaire du gouvernement, nous avons œuvré depuis de nombreuses années à faire évoluer la loi en faveur des personnes en situation de handicap sur le principe de l'inclusion.

L'intégration des missions de maintien dans l'emploi au sein des Cap emploi ou encore le rapprochement entre Cap emploi et Pôle emploi sont autant d'illustrations de la mise en œuvre concrète de cette politique et des mesures issues des différentes Conférences Nationales du Handicap.

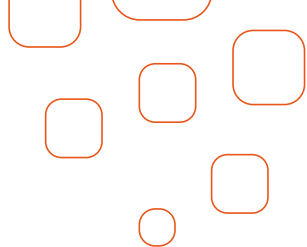
Le renforcement du rôle du service public de l'emploi en matière d'accompagnement des personnes mais aussi des employeurs au recrutement et au maintien de ces personnes répond également aux orientations européennes et de l'ONU.

Pour autant, il nous reste encore beaucoup d'actions à entreprendre en la matière et notamment au travers de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi pour que celle-ci remplisse aussi son objectif de mieux répondre aux besoins des publics les plus vulnérables.

La santé au travail, la prévention de la désinsertion professionnelle, l'évolution des salariés en situation de handicap sont autant d'enjeux que nous partageons et qui nécessitent un investissement encore plus important pour sécuriser l'emploi de ces personnes.

Après la mise en place du lieu unique et pour la réforme de France Travail, nous nous sommes appuyés sur le réseau des Cap emploi Cheops ; grâce à une équipe agile, compétente, motivée, grâce aux bonnes relations établies avec votre Président, nous avons pu accompagner la mise en œuvre de ces évolutions.

Depuis 10 ans Cheops est un partenaire de l'écosystème de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.



Édito

Jean-Pierre BENALET

Président de Cheops



En tant que Président fondateur de Cheops, il me revient l'honneur de rédiger cet éditorial.

Au terme de dix ans, il est important de mesurer les effets de cette création et d'écrire le premier chapitre de cette fabuleuse histoire.

Cheops, fusion des précédents réseaux des organismes de placement spécialisés a deux objectifs principaux :

Le premier : fédérer les 97 Cap emploi du territoire autour d'un projet commun.

Cet objectif est atteint puisque tous adhèrent dans le cadre des statuts de Cheops. La participation au Congrès annuel, au Baromètre de l'activité, aux différents comités et commissions témoignent de l'implication de tous les acteurs de nos organisations.

Le deuxième objectif : asseoir une représentation institutionnelle sur le plan politique et technique.

Sur le plan politique, la récente loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a positionné Cheops comme membre du Comité national de l'emploi sanctuarisant notre place aux niveaux national, régional et local. Nous pouvons ainsi poursuivre activement notre participation à la co-construction des politiques publiques dans notre domaine d'intervention.

Nos sièges au Comité national du FIPHFP, à la Commission des Politiques d'Intervention de l'AGEFIPH et aux comités stratégiques de France Travail contribuent à une dynamique partenariale essentielle dans un objectif commun d'amélioration continue de l'accompagnement des employeurs et des personnes en situation de handicap.

Sur le plan technique, notre expertise métier est reconnue. Notre participation aux différentes commissions d'élaboration et de définition de l'offre de services des Cap emploi en est la preuve. L'outil CRICHE, centre de ressources de la compensation mis au point par Cheops et son organisme de formation, ont aussi contribué à affirmer cette reconnaissance.

La réussite de Cheops est due à l'action itérative de ses composantes.

Des bénévoles motivés, engagés sur une cause aux niveaux national, régional et local.

Des salariés impliqués dans un métier qui donne du sens à une vie professionnelle.

Des managers qui accompagnent les mouvements perpétuels inhérents à notre métier au cœur de l'économie et de l'humain.

Des organismes gestionnaires qui acceptent l'implication de leurs forces vives dans ce réseau, leur réseau, notre réseau.

Et l'équipe du siège menée de main de maître par sa Déléguée Générale. Une équipe restreinte, agile, réactive, innovante, disponible et bienveillante.

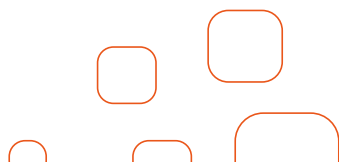
Au moment de fermer ce premier chapitre, il est judicieux de tracer nos origines, notre culture, notre histoire via un livre mémoriel. Il permettra de comprendre notre cheminement pour tracer notre voie. Il s'adresse à tous les acteurs de l'écosystème de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, les décideurs politiques, nos partenaires institutionnels et opérationnels, les membres de nos organisations : administrateurs bénévoles et professionnels. Ce sera notre document référence.

Il comprendra deux parties :

Une première qui retrace notre histoire : la création des premières structures expérimentales, les évolutions législatives et réglementaires et la structuration des réseaux ;

Une deuxième illustrée par des entretiens réalisés auprès de personnes qui du fait de leur qualité nous ont accompagnés durant ces dix ans : ministres, hauts fonctionnaires, présidents des fonds, administrateurs d'organismes gestionnaires, salariés...

La continuité du projet de Cheops va s'inscrire dans un nouveau projet associatif qui va intégrer de nouvelles dimensions telles que sa dimension européenne via EURES, sa dimension expertise via la pérennisation du concours Cap Handicook, sa structuration régionale, sa professionnalisation via la création d'un référentiel de compétences et d'expertises commun aux Cap emploi, et les qualifications requises avec la sécurisation des financements et la continuité de cette dimension «recherche, innovation et développement».



CHAPITRE 1

Une histoire des Cap emploi qui remonte à plus de 50 ans



L'histoire des Cap emploi s'inscrit depuis plus de 50 ans dans la société française mais

nous commencerons avec la **loi du 30 juin 1975** (loi d'orientation en faveur des personnes handicapées) qui permet la création des services d'accompagnement socio-professionnel à destination des personnes handicapées, dénommés les **EPSR** (Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement). Cette loi relative aux institutions sociales et médico-sociales règlemente les conditions de création, de financement, de formation et de statut de personnel des établissements et services du secteur. Elle permet la création de structures chargées d'accompagner les personnes en situation de handicap afin de les accompagner vers une insertion professionnelle. Le **décret du 25 janvier 1978** précise en particulier leurs missions.

Ces structures d'insertion professionnelle sont souvent spécialisées par type de handicap et parfois en partenariat étroit avec d'autres acteurs du placement comme les chambres de commerce et d'industrie ou encore l'**ANPE**. Elles sont financées par l'État et administrées par des associations dont les Conseils d'Administration sont souvent composés par des représentants de syndicats employeurs, des syndicats de salariés et des associations de personnes handicapées. Ce sont des associations gestionnaires qui porteront les **Organismes de Placement Spécialisés** (OPS) et qui communiqueront sous le label « **Cap emploi** » en 2000.

Les personnes en situation de handicap sont orientées pour la plupart, par la **Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP)** créée en 1975 et qui deviendra, quelques années plus tard, en 2005, la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)** portée par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**.

On assiste entre 1982 et 1986, à l'émergence des lois de décentralisation et c'est ainsi que les conseils généraux participent à leur tour, au cofinancement des accompagnements sociaux des personnes en situation de handicap suivies par ces structures d'insertion professionnelle.

Le **10 juillet 1987, une nouvelle loi** en faveur de l'emploi des personnes handicapées est votée. Elle oblige les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher au

moins 6% de travailleurs handicapés : c'est l'**Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)**. Elle impulse la création de l'**AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)**.

Cette évolution législative va entraîner une impulsion significative à la fois sur les volumes d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap mais également sur les modalités de financement des EPSR. Dans un premier temps, l'AGEFIPH participe pour 25% du fonctionnement puis, petit à petit, l'État se désengage complètement positionnant l'AGEFIPH comme financeur principal. De leur côté, les derniers conseils généraux qui participent au financement, soit se désengagent, soit créent des services d'accompagnement adossés aux associations gestionnaires.

Face à cette obligation d'emploi et aux difficultés de recrutement des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi, de nouvelles structures associatives d'insertion professionnelle pour les travailleurs handicapés sont créées par les représentants patronaux : ce sont les associations gestionnaires d'**Organismes d'Insertion Professionnelle (OIP)** administrées par des représentants des organisations professionnelles et qui ont également une mission de placement.

En 1989, l'État se désengage complètement du financement de ces structures d'insertion professionnelle et l'**AGEFIPH** instaure une logique d'exigence gestionnaire. Le rôle de l'État est réinterrogé dans la définition de la politique d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

L'**AGEFIPH** souhaite une unité d'action et demande aux **EPSR** et aux **OIP** de communiquer sous un label commun **Cap emploi** dans le cadre d'une même offre de services. En 1996, on distingue alors sur le territoire français, **36 OIP** et **61 EPSR**.

Certains de ces **EPSR** se regroupent très tôt au sein du réseau **UNITH (Union Nationale d'Insertion des Travailleurs Handicapés)**, lui-même issu d'un regroupement de structures Cap emploi venant d'Aquitaine, du sud du Massif central, de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon, dénommé **GAGE (Groupement des Associations Gestionnaires des EPSR)**. Dès 1983, certains **OIP**, fondent le réseau national **OHÉ (Opération Handicapés + emploi)** à Grenoble sous l'impulsion d'**André LAVAL**, alors Président du Cap emploi de **Grenoble**.

Dix ans plus tard, en 1993, c'est la constitution d'**OHÉ PROMÉTHÉE**, fusion du réseau **OHÉ** et de **PROMÉTHÉE (Promotion des Travailleurs Handicapés en Entreprise)** créé la même année sous l'impulsion du Président du Cap emploi de **St Brieuc** et de **Camille MONIN**, Président du Cap emploi d'**Orléans**. Enfin, une petite partie des Cap emploi reste longtemps non affiliée et hors des deux réseaux nationaux.



Sylvie CHEYNEL

Présidente Cheops Hauts-de-France

Un peu d'histoire et de vocabulaire... ou la création de la première EPSR née d'une coopération avant-gardiste à Clermont-Ferrand en 1975.

(Ce texte est très largement inspiré de la thèse soutenue par Jean Louis COULON, ancien Directeur Général de l'ADIS, dans le cadre de son Doctorat)

Années 1950

Au début des années 50, l'**Association Edouard SEGUIN** constate la carence du système scolaire pour les enfants handicapés et la nécessité de former des éducateurs. Elle crée alors un « centre d'enfants handicapés » et une école d'éducateurs spécialisés. En difficulté, elle se rapproche en 1959 de l'Association **ARERAM** (basée à Paris).

En 1957, des parents créent une **ADAPEI**, constatant qu'un tri était opéré parmi les enfants acceptés au centre ; seuls ceux possédant un quotient intellectuel égal ou supérieur à 55/60 étaient admis.

Les termes couramment employés étaient alors « *débiles légers, moyens, profonds* » et certaines personnes étaient estimées « *semi-éducables* », d'autres « *irrécupérables* » ; ils le seront jusque dans les années 1970.

Années 1960

En 1961, les rôles sont clairement établis entre les 2 associations ; à l'ARERAM les méthodes de travail et à l'Association Edouard SEGUIN les contrôles juridiques et financiers.

En 1962 est créé un foyer d'accueil pour ceux qui n'ont plus de soutien familial, capables de gagner leur vie mais incapables de gérer leurs affaires.

En 1969, les 2 associations fusionnent ; le nombre d'enfants accueillis est alors de 90.

Parallèlement, l'ADAPEI se structure en réunissant plusieurs associations locales du département du Puy-de-Dôme et devient un organisme gestionnaire dans la mouvance de l'UNAPEI. Elle crée plusieurs IMP et en fin de décennie, ses premiers CAT.

Années 1970

Dès 1970, le **travail de reclassement et de suite des anciens élèves** accompagnés par l'ARERAM devient suffisamment conséquent pour qu'un éducateur soit affecté.

Une autre association locale (ARPEJ) jusque-là tenue par des religieuses, passe à la société civile qui développe alors une SEIPS : **Service d'Éducation et d'Insertion Professionnelle et Sociale** au bénéfice de jeunes adultes de 16 à 25 ans orientés par la COTOREP et la CDES. L'objectif de ce service est l'insertion en milieu ordinaire de travail voire en CAT ou atelier protégé.

En 1973, la circulaire 54-AS dite « DIENESCH » évoque les Equipes de Préparation et de Suite Expérimentale et précise : *« si un nombre croissant d'établissements pour mineurs handicapés mentaux ou inadaptés sociaux possède un service de suite dont le financement s'insère dans le prix de journée octroyé, il n'existe rien, à de très rares exceptions près, en faveur des adultes, des handicapés physiques et de tous les isolés »*. La circulaire insiste sur la compétence et la complémentarité entre le social, l'ergonomique et le travail. Le financement n'est plus lié au nombre de cas pris en charge, l'État participe à hauteur de 50% d'un coût moyen « probable » et l'organisme gestionnaire doit trouver le complément au niveau local.

En 1974, un premier projet expérimental est présenté par un salarié de l'ADAPEI à la DDASS rebaptisé par cette dernière « Service d'Assistance et de Placement ». À noter qu'à cette époque, il existait un courant de pensée selon lequel le placement

et la suite (pendant au moins 5 ans disait-on !) revenaient à l'établissement ayant assuré la rééducation, et ce, au nom d'une connaissance approfondie du cas de chacun ; d'autres pensaient que l'insertion demandait avant tout une expertise du milieu visé davantage qu'une connaissance du passé de la personne. De son côté, l'Administration voyait d'un mauvais œil la prolifération de micro-services de suite. L'ADAPEI notait avec satisfaction : « ... À ce jour 3 placements ont été réalisés. Cette expérience a pour but de pénétrer le milieu industriel et d'essayer de sortir du ghetto de l'enfance inadaptée. Il convient de noter la qualité des rapports qui se sont établis avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi ».

Un an plus tard, Jean Louis COULON (futur Directeur de l'ADIS) contacte par téléphone le secrétariat du Ministre d'État à l'Action sociale chargé de la mise en place de la circulaire DIENESCH : « *Bonjour Madame, je suis de Clermont-Ferrand et je voudrais rencontrer Monsieur le Ministre afin d'obtenir des crédits pour une équipe expérimentale... Mais oui Monsieur, dès que vous voulez... Et bien d'accord pour demain matin neuf heures.... Mais oui Monsieur, sans problème, le Ministre sera là pour vous recevoir* ». Le lendemain, la secrétaire du Ministre, voyant incrédule, entrer dans son bureau un provincial naïf, se sortit du quiproquo en l'adressant... au chef du service compétent... qui prit lui-même sur le champ contact avec la DDASS. La réponse très favorable donnée immédiatement par la directrice de l'époque fait qu'il sortit du bureau avec un agrément « équipe expérimentale » et une promesse de subvention !

En 1975 était créée l'Association ADIS (Association Départementale pour l'Insertion Socio-professionnelle) afin de gérer l'EPSE (Equipe de Préparation et de Suite Expérimentale) pour apporter une réponse autre que le CAT aux jeunes adultes. Elle regroupe à sa création au sein de son Conseil d'Administration l'ensemble des parties prenantes :

- Des associations : ARERAM, ADAPEI, ARPEJ, UNAFAM, Association tutélaire des inadaptés, Association des Combrailles
- Les Œuvres sociales de Michelin
- La Caisse Régionale de Mutualité sociale agricole du Puy-de-Dôme

- L'ANPE (qui comportait parmi ses agents des « Prospecteurs Placiers spécialisés pour les travailleurs handicapés »)
- Le Conseil Général venant financer les 50% non pris en charge par l'État

En 1977, les dispositifs de la circulaire DIENESCH étant remis en cause, un « Comité National d'Études et de Recherche des Équipes de Préparation et de Suite expérimentales » voit le jour et sa Présidence est confiée à l'ADIS. Le comité obtient, dans un premier temps, la prolongation de l'expérimentation pour une durée de... 1 an. Puis le 25 janvier 1978, apparaît le décret tant attendu... et en mai 1979, sa circulaire utilisant pour la première fois le terme EPSR. Le Directeur départemental du Travail et de l'Emploi de l'époque s'est souvenu avec fierté qu'il s'agissait là du premier agrément national.

A noter, qu'à cette époque, les propos suivants pouvaient être encore tenus : *« malheureusement pour un certain nombre, le handicap est tellement profond que l'éventail des emplois qu'ils peuvent tenir convenablement est fermé et qu'ils sont justiciables ou d'ateliers protégés ou de Centre d'Aide pour le travail, ou s'ils souhaitent être employés dans un établissement du secteur économique. La solution est subordonnée à l'esprit charitable de l'employeur ».*

C'était encore l'époque de la COTOREP, de la CDES, des CAT, des Ateliers protégés, de l'ANPE, de la DDASS, des Conseils Généraux... Toutes ces structures ont changé d'appellation au fil des décennies. Leurs missions ont évolué mais leurs fondamentaux restent inchangés.

Si l'on parlait « d'insertion professionnelle », on parle aujourd'hui « d'inclusion ».

Si on parlait de « Comité National d'Études et de Recherche des Équipes de Préparation et de Suite expérimentale », force est de reconnaître que l'appellation Cheops est plus facile à retenir !

Si « le handicapé » est devenu « la personne handicapée » puis une « personne en situation de handicap », je continue à lui préférer le terme de « personne fragilisée par un handicap » car il nous rappelle que **nous sommes tous fragiles mais tous dotés également de volonté et de capacités.**



Jean-Jacques FAVRE

Président de Cheops Occitanie

Jean-Jacques FAVRE est l'un des fondateurs du réseau des Cap emploi. Directeur de l'EPSR des Pyrénées Orientales. Il participe en 1990, à la création du réseau GAGE puis de l'UNITH. Il travaille avec le Sénateur BLANC et contribue à la reconnaissance des Cap emploi en tant qu'OPS dans la loi du 11 février 2005.

En 1978, les Directeurs d'EPSR ont créé le CNEREPSR (Comité National d'Études et de Recherche des EPSR). Par souci d'économie, nos réunions de Bureau se tenaient au sein du couvent des sœurs Sainte-Augustine à Paris qui nous hébergeaient également ! Puis, en 1996, des associations gestionnaires d'EPSR des régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine se sont regroupées au sein d'une association GAGE. Parallèlement dans la région lyonnaise, une rencontre d'associations gestionnaires d'EPSR débouchait sur la création de l'AGETERA. C'est en 1998 que les deux entités ont fusionné pour former l'UNITH.

En 1990, l'AGEFIPH avait initié les OIP (Organismes d'Insertion et de Placement) qui s'étaient fédérés au sein d'une association appelée OHÉ PROMÉTHÉE.

Les deux réseaux ont mené une existence parallèle pendant une dizaine d'années. En 2011, à la suite des nombreuses auditions conduites par le sénateur Paul BLANC, rapporteur de la loi, celui-ci nous a fait part de son courroux à entendre les mêmes arguments, les mêmes propositions et de son impatience à voir les deux réseaux parler au plus vite d'une seule voix. La menace de ne plus nous consulter était perceptible.

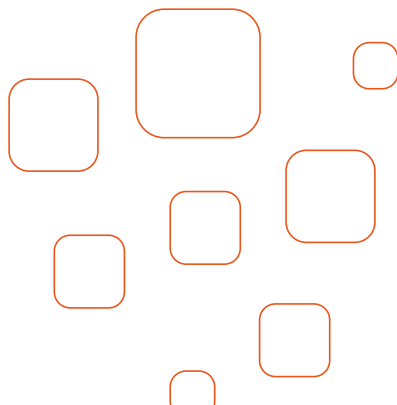
Cela n'a pas été simple, les résistances culturelles étaient fortement ancrées. Mais en 2013, à l'issue de la dernière Assemblée Générale de l'UNITH, nous avons rejoint Cheops avec nos amis d'OHÉ PROMÉTHÉE. Cela a pu se faire grâce à la volonté de quelques personnes qui ont su dépasser leurs divergences.

La préparation de la loi de 2005 m'a particulièrement marqué. Inscrire dans le marbre les Cap emploi en tant qu'OPS, ce n'était pas gagné. Nous avons multiplié les auditions et les rencontres. Un vrai travail de lobbying ! La plus grande déception, nous l'avons connue en 2011 : nous avions obtenu un avis favorable pour que le maintien soit dévolu aux Cap emploi, mais au dernier moment, Roseline BACHELOT a retiré l'amendement.

Demain, nous devons relever de nouveaux défis avec France Travail. Réunir, dans une même démarche « en et vers l'emploi » pour accompagner tous les licenciés pour inaptitude, serait une évolution souhaitable de la mission des Cap emploi.

Cheops est une très belle aventure humaine portée par des personnes remarquablement engagées, malgré un contexte contraint et sans cesse en mouvement. Préparer la relève est un vrai défi pour l'avenir. Mais la compétence, la convivialité et l'humour sont notre force. Un jour, au cours d'un déplacement à Paris, nous avons perdu Jean-Pierre BENAZET dans le métro ! Nous repartions ensemble vers Orly, je me suis retourné et il n'était plus là. Il avait pris le métro dans le mauvais sens et nous avons raté l'avion !

Moralité : ne jamais lâcher le Président !



CHAPITRE 2

Une période de morcellement des offres de services et les prémices d'une fusion des réseaux existants



Le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap. Elle reconnaît aux Cap emploi le statut de co-traitant du **Service Public de l'Emploi (SPE)** ainsi que la nouvelle dénomination d'**Organisme de Placement Spécialisé (OPS)**. Cette loi a créé le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**. Le FIPHFP assure des missions identiques à celles de l'**AGEFIPH** mais pour les agents des fonctions publiques.

La gouvernance et le pilotage nationaux des **OPS** sont donc confiés aux trois financeurs que sont l'**AGEFIPH**, le **FIPHFP** et l'**ANPE**. L'État garde le rôle de chef de file garant de la mise en œuvre des politiques publiques.

Tandis que l'activité d'insertion professionnelle des personnes handicapées est assurée par les **OPS** à partir d'un financement par subvention, soumis à l'atteinte d'objectifs de placements, c'est en 2008 que l'activité de **maintien dans l'emploi** des personnes en situation de handicap est externalisée par l'**AGEFIPH** qui lance des appels d'offre et devient une prestation de service mise sur le marché.

A partir des années 2010, le cadre de fonctionnement des OPS se complexifie avec une pratique jusque-là ignorée : **le reconventionnement** ! En effet, les structures gestionnaires des OPS entrent dans une ère où elles sont soumises de la part des financeurs à un audit rigoureux en vue de leur reconventionnement avec la perspective de perdre, le cas échéant, l'ensemble de leurs missions.

Une situation complexe qui place l'ensemble des structures dans un climat inédit, plus anxiogène et demande aux Cap emploi un travail différent. Les équipes dénoncent le temps chronophage qui est dédié à ces audits de reconventionnement et les Cap emploi ressentent la nécessité de promouvoir leur métier. **C'est l'un des facteurs déclenchants qui détermine les deux réseaux à se concerter systématiquement avant toutes les réunions du CCN (Comité de Concertation Nationale).**

C'est également à partir de ces événements que bon nombre d'élus du Conseil d'Administration des structures de gestion des **OPS** se mobilise pour faire évoluer les décisions. C'est ainsi que le **Sénateur Paul BLANC**, Président d'un Conseil d'Administration d'un **OPS** en **Languedoc-Roussillon**, travaille sur la rédaction de textes législatifs en faveur de l'existence et de la reconnaissance des **OPS**.

Dans le même temps, les deux réseaux d'**OPS** représentant les deux modèles d'accompagnement des personnes en situation de handicap sur le territoire français (**UNITH** et **OHÉ PROMÉTHÉE**) se consultent de plus en plus et s'aperçoivent, au fil du temps, qu'il existe plus d'arguments et de dossiers qui les unissent que de points de divergence ! On s'achemine doucement mais sûrement vers un rapprochement des deux réseaux.

Parallèlement et face à cette situation, l'**IGAS (Inspection Générale des Affaires sociales)** sort un rapport déplorant le délaissement par l'État du pilotage de la politique d'emploi des personnes handicapées et lors de la **CNH (Conférence Nationale du Handicap)** du 9 juin 2011, le Président de la République, **Nicolas SARKOZY**, dans son allocution finale, déclare :

Pour ceux qui ont besoin d'un accompagnement renforcé, nous avons demandé que les Cap emploi prennent le relai. Il faut renforcer leur action. Je vous annonce que l'objectif de 70 000 personnes handicapées accompagnées sera renouvelé cette année, comme en 2010. Quand un système a fait ses preuves, il faut le renforcer, avec une convention dans la durée et en reconnaissant sa mission de service public.

La traduction législative se vérifie aussitôt par la **loi du 28 juillet 2011** dite loi « **handicap** » qui vise l'amélioration du fonctionnement des **MDPH** et porte diverses propositions relatives à la politique du handicap en France. **Elle inscrit les OPS dans la loi et les reconnaît comme acteur du Service Public de l'Emploi (SPE).**

Le travail réalisé par le sénateur **Paul BLANC** et les réseaux, ainsi que par tous les administrateurs et salariés, trouve enfin sa concrétisation.

Dans son **article L5214-1A**, cette loi indique : « *L'État assure le pilotage de la*

politique de l'emploi des personnes handicapées. Il fixe en lien avec le Service Public de l'Emploi, les régions chargées du service public régional de la formation professionnelle, l'association chargée de la gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés et le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, les objectifs et priorités de cette politique ».

Puis, dans son **article L 5214-3-1**, elle précise le rôle des **Cap emploi** de la manière suivante : « *Des organismes de placement spécialisés, chargés de la préparation et de l'accompagnement des personnes handicapées, participent au dispositif d'insertion professionnelle et d'accompagnement spécifique prévu pour les travailleurs handicapés, mis en œuvre par l'État, le Service Public de l'Emploi, l'association chargée de la gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées et le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Ils sont conventionnés à cet effet et peuvent à cette condition, mobiliser les aides, actions et prestations proposées par l'association et le fonds mentionnés au premier alinéa. Les organismes de placement spécialisés, assurent, en complémentarité avec l'institution mentionnée à l'article L 5312-1 une prise en charge adaptée des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans des conditions définies par une convention ».*

Enfin, dans son **article L 5311-4**, elle rappelle que « *peuvent également participer au Service Public de l'Emploi, les organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées avec avis consultatif* ».

Un grand pas venait d'être franchi dans la reconnaissance institutionnelle de l'existence et du fonctionnement des **OPS** dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en France.

Pendant ce temps et renforcés par les combats législatifs gagnés, les deux réseaux nationaux d'OPS décident enfin de parler de rapprochement et de fusion. Ce sont, en particulier, l'adjoint au Défenseur des droits de l'époque, **Patrick GOHET** (2014-2020) et **Paul BLANC**, sénateur des Pyrénées-Orientales et rapporteur de la **loi du 11 février 2005** qui ont, parmi d'autres personnalités politiques, encouragé fortement les deux réseaux à unir leurs forces pour mener le combat unique de l'insertion professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.



Christophe ROTH

Président de l'AGEFIPH

Les organismes de placement spécialisés, réunis sous l'appellation de Cap emploi depuis octobre 2000, sont des acteurs incontournables de l'emploi et du handicap dans tous les territoires.

Partenaires historiques

de l'AGEFIPH, les Cap emploi incarnent des femmes et des hommes dévoués, qui ont progressivement bâti une offre nationale reconnue par tous : les personnes en situation de handicap, les entreprises, et l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation professionnelle, et de la santé au travail. Cette reconnaissance est désormais inscrite dans la loi, les positionnant comme les principaux acteurs de la compensation du handicap aux côtés de l'AGEFIPH et du FIPHFP.

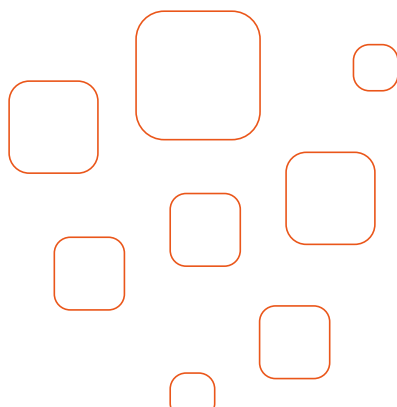
C'est grâce aux initiatives locales, souvent le terreau des politiques publiques, ainsi qu'à la volonté inébranlable des partenaires sociaux et des associations de personnes en situation de handicap impliqués dans les gouvernances des Cap emploi, de l'AGEFIPH et du FIPHFP, que cette offre nationale s'est développée, professionnalisée et adaptée aux enjeux et aux besoins.

Cette offre nationale a évolué en un réseau unique, peut-être sans équivalent en Europe, qui s'est structuré avec une tête de réseau désormais âgée de 10 ans, et qui est devenue un partenaire incontournable des pouvoirs publics, de l'AGEFIPH

TÉMOIGNAGE : création de l'AGEFIPH en 1987

et du FIPHFP. Cheops, à peine une décennie d'existence, compte déjà des réalisations significatives, répondant aux besoins des personnes en situation de handicap et des entreprises. Ce réseau porte aujourd'hui deux missions principales: l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement dans l'emploi. Il s'est également rapproché de France Travail pour offrir une approche intégrée de l'accompagnement vers l'emploi et du soutien au recrutement des personnes en situation de handicap.

L'AGEFIPH a créé la marque Cap emploi, et Cheops en a fait un réseau de premier plan. Joyeux anniversaire à Cheops. Et longue vie à notre partenariat, solidement ancré dans l'histoire. Ensemble, activons le progrès pour une égalité des chances pour tous.



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

Présidente du FIPHFP



En tant que Présidente du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), je suis particulièrement heureuse de fêter aujourd'hui les dix ans de Cheops. Depuis sa création, un partenariat exigeant et ambitieux s'est noué entre nos deux institutions. Le FIPHFP a accompagné la montée en expertise et le déploiement des Cap emploi et de leur tête de réseau Cheops, notamment lorsque de nouvelles missions dans le champ du maintien en emploi leur ont été confiées par la loi du 8 août 2016.

Cheops a su apporter son soutien à chaque Cap emploi et, à travers eux, aux employeurs publics afin que l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap progresse dans le secteur public. Si le taux d'emploi y est aujourd'hui proche des 6 % (5,66 % fin 2023), c'est grâce aussi à la mobilisation de Cheops et de l'ensemble du réseau des Cap emploi.

L'enjeu est aujourd'hui de renforcer notre partenariat afin de répondre ensemble aux difficultés que rencontrent les employeurs publics pour recruter sur certains postes et à celles que rencontrent les personnes en situation de handicap pour bénéficier d'un parcours professionnel riche et épanouissant.



Patrick GOHET

Délégué interministériel aux
Personnes Handicapées (2002-2009)

Que pensez-vous de l'apport du réseau Cheops ? Quelles ont été vos relations avec Cheops ?

Selon moi, la difficulté c'est l'intégration. Le handicap est une réalité multiforme avec divers aspects et différents degrés. L'héritage qui est le nôtre, doit permettre d'y répondre : chaque personne en situation de handicap doit pouvoir bénéficier d'une réponse adaptée, évolutive et durable qui soit en conformité avec les spécificités de son handicap. C'est fondamental, il faut une réponse concrète, évolutive et durable.

Concernant le réseau Cheops, je pense que c'est d'abord l'affirmation de quelque chose que le réseau ne révèle pas mais qu'il confirme : c'est la capacité de la personne handicapée de prendre sa part dans la cité.

Au fond, tous les organismes qui travaillent, ont un rôle important à jouer pour la place de la personne en situation de handicap au sein de la cité, y compris pour les caractéristiques de la cité, qui sont des caractéristiques d'acquisition de la pleine citoyenneté par l'action que l'on y mène. C'est le rôle très important de Cheops.

Il y a derrière l'action, de fait, la présence des personnes en situation de handicap dans la production, dans le travail, dans l'emploi, et donc leur pleine participation à la vie de la cité. C'est important car c'est un démenti de l'image qui persiste pour la personne en situation de handicap qui apparaît, ou qui est vécue essentiellement comme une charge pour la société.

TÉMOIGNAGE : concept autour du handicap

Cheops c'est la démonstration que la personne en situation de handicap a totalement la capacité de prendre sa place dans la vie de la cité sous réserve qu'elle en dispose et que les compensations nécessaires soient mises en œuvre.

Abstraction faite des handicaps profonds et de polyhandicaps, cela concerne environ 2/3 des personnes handicapées en capacité de prendre part à la vie de la cité à travers une activité.

Cela s'applique également à la perte d'autonomie liée à l'âge. C'est une réalité sociale. C'est très important, notamment dans un monde où la compétition est de plus en plus, le moteur de la société.

La problématique est de s'assurer que la politique du handicap couvre tout le spectre du handicap. C'est le rôle du Ministre ou du Secrétaire d'État en charge du handicap. C'est aussi une condition pour la représentativité du CNCPH.... Une de mes grandes préoccupations est la bascule systématique de la personne lourdement handicapée au secteur de la dépendance.

Dans le spectre, il y a les personnes qui peuvent avoir une activité de type professionnelle, une véritable intégration professionnelle et là, nous sommes sur le champ de Cheops, le réseau des Cap emploi qui joue son rôle. La création du réseau Cheops par le rapprochement des deux réseaux initiaux a permis de renforcer cette intervention sur ce champ. Toutefois, il convient de conserver une approche globale de la vision du handicap.

Et à ce jour ?

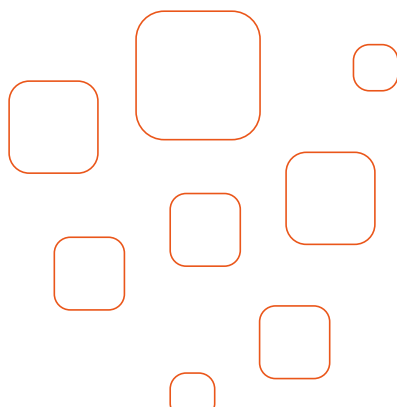
Il ne faut pas ignorer l'histoire de la question du handicap. La politique du handicap a connu des étapes successives qui se sont enrichies les unes et les autres au fil du temps. A l'origine, on souhaitait que le préjudice subi soit réparé : c'est « la réparation ». Nous avons ensuite franchi les étapes de « la réadaptation », de « l'intégration » puis de « la compensation ». Cette dernière est déterminante. Elle a inspiré la loi de 2005.

La politique a connu des étapes successives : « le plus » qui doit compenser « un

moins » pour arriver au signe « égal ». Il faut maintenant passer à l'étape de « la participation », il faut que la personne en situation de handicap soit actrice de sa propre vie et de la vie de la société. Cheops peut contribuer à cette évolution.

Par ailleurs, il est essentiel de permettre également la mise en place de recherches sur l'accès effectif aux droits. Nos recherches au sein de la FIRAH y contribuent mais peut-être pas de manière suffisamment résolue. Nous sommes sur une recherche participative avec une finalité sur différentes approches complémentaires d'accès au droit.

Il conviendrait de réaliser moins de recherche approfondie aboutissant à des sentences et davantage de recherche appliquée conduisant à des préconisations. Je suis preneur de thèmes qui permettraient de franchir cette étape. A en discuter avec vos instances de gouvernance.



CHAPITRE 3

La fusion des réseaux existants est en marche



Cette fusion

des deux réseaux historiques débute en 2012 lorsque deux émissaires de chaque réseau se rencontrent pour la première fois à Dijon : **Jean-Jacques FAVRE** pour l'**UNITH** et **Yves BENOIT-CATTIN** pour **OHÉ PROMÉTHÉE**. S'ensuit quelques semaines plus tard, la rencontre des deux Présidents : **Jean-Pierre BENAZET** et **Camille MONIN**. Le rapprochement des deux réseaux historiques est en marche ! **Jean-Pierre BENAZET** rencontre alors les Cap emploi non affiliés aux deux réseaux nationaux qui se trouvent essentiellement dans les régions **PACA**, **Alsace** et **Nord - Pas de Calais**.

En **2014**, c'est la fusion des deux réseaux historiques avec la venue de tous les non adhérents pour porter le nom de **Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés (Cheops)**. La signature de la fusion se fait sous l'égide du Ministre du Travail, Michel SAPIN, dont les services ont fortement encouragé cette union. C'est le début de la structuration d'une nouvelle organisation, fruit des deux précédentes. **Gilles LENICE**, alors directeur d'un **OIP**, prend la direction de ce nouveau réseau national auquel adhèrent tous les **OPS** issus d'**OIP** et d'**EPSR**. L'équipe nationale est alors constituée de 4 personnes : le Délégué Général accompagné d'une chargée de mission expertise et développement, d'une chargée de mission formation et d'une assistante.

Le **9 avril 2014** a lieu la 1ère Assemblée Générale de **Cheops** dans les locaux du Crédit Agricole de Paris avec l'élection du 1er Conseil d'Administration, du 1er Bureau et du 1er Président : **Jean-Pierre BENAZET**. La constitution du **Conseil d'Administration** se fait à part égale entre les anciens représentants du réseau **UNITH**, du réseau **OHÉ PROMÉTHÉE** et des non adhérents avec une Présidence issue des rangs de l'**UNITH** et un Délégué Général issu d'**OHÉ PROMÉTHÉE**. Le 1er Congrès national de **Cheops** a lieu en septembre de cette même année à **Chambéry** où pour la première fois, l'ensemble des administrateurs des anciens réseaux historiques se retrouvent sous la même bannière : **Cheops** !



C'est le lancement des **cahiers de Cheops** et des **brèves de Cheops**. Sur le modèle des **structures UNITH régionales**, on assiste à la création des premiers Cheops régionaux avec Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, Aquitaine, Rhône Alpes et PACA.





Camille MONIN

Président d'Honneur de Cheops

D'origine savoyarde, Camille MONIN, a eu une carrière complète dédiée au système social et médico-social. Dans le Loiret, en 25 ans, il a été Directeur Général de l'ADAPEI 45, puis de la fondation BNP PARIBAS. Président du réseau OHÉ-PROMÉTHÉE, il a conduit les prémices de la fusion avec Jean-Pierre BENAIZET, Président d'UNITH, pour finaliser le 29 octobre 2013 la création du réseau unique des Cap emploi, en présence de Michel SAPIN, Ministre du Travail et de l'Emploi.

De par leur constitution historique, entre UNITH et OHÉ PROMÉTHÉE, les différences étaient notoires. UNITH était majoritairement d'essence médico-sociale, alors que OHÉ-PROMÉTHÉE revendiquait sa culture entrepreneuriale. J'ai toujours défendu la nécessité de s'appuyer sur ces deux types de concepts complémentaires. Il ne s'agissait pas de combattre des positions différentes mais d'amener à travailler la fongibilité d'un ensemble commun. Ce n'était pas du tout gagné !

Un jour, je me suis retrouvé au sein d'une réunion nationale que j'ai très mal vécue. Les professionnels des deux réseaux s'invectivaient et se contredisaient devant nos financeurs et les représentants de l'État. J'ai proposé la préparation de ce type de réunion en amont et de manière collégiale. Les efforts de chacun et la reconnaissance des valeurs réciproques ont permis de démontrer force, cohérence et expertise. Il en a été de même pour les administrateurs malgré un déséquilibre (deux fois plus d'adhérents UNITH). Nous avons à régler la question des doubles postes. La solution a été facilitée quand j'ai annoncé que je ne revendiquais pas la présidence. J'ai cependant contribué au démarrage puis à l'évolution de Cheops en qualité de Président pendant plusieurs années. Depuis, j'ai été élu Président d'Honneur mais toujours actif.

TÉMOIGNAGE : fusion des 2 réseaux

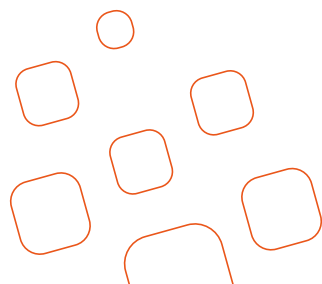
Lors de la création de cette nouvelle entité, j'ai proposé le nom de Cheops, symbole de force et de construction, associé :

- par le visuel de la pyramide de Maslow en réponse aux besoins des personnes
- par l'acronyme de notre identité : Conseil National des Organismes de Placement Spécialisés.

Aujourd'hui, les Cap emploi sont reconnus pour leur expertise et font désormais partie du Service Public de l'Emploi. Dans la prochaine décennie, il faudra trouver les ressorts nécessaires pour faire évoluer notre système associatif tout en soutenant ses valeurs. Nous devons donner de la fluidité dans notre nouveau fonctionnement avec le Réseau pour l'Emploi et les nombreux partenaires.

Tout en consolidant notre expertise, beaucoup de chantiers se profilent à l'horizon : prévention, maintien dans l'emploi, développement, vieillissement, cinquième branche autonomie, formation des personnels, diplômes, etc.

L'avenir est pavé de défis à relever.





Michel SAPIN

Ministre du Travail (2012-2014)

Quelle image aviez-vous des réseaux UNITH et OHÉ PROMÉTHÉE lors de votre prise de fonction ?

Préalablement à ma prise de poste comme Ministre du Travail, je connaissais Cap emploi car j'ai été maire de ma commune d'Argenton sur Creuse.

Je connaissais le travail réalisé par Cap emploi pour les personnes en recherche d'emploi et en situation de handicap. Je savais que c'était une association locale, relevant du service public de l'emploi mais je n'en connaissais pas l'échelon national.

Quelles sont les éléments qui ont conduit à accompagner la fusion des deux réseaux ?

Il faut toujours replacer ce genre de décision dans un cadre plus large. Les acteurs de l'époque avaient en tête, d'une manière générale, la préoccupation de rechercher la plus grande efficacité. Si je fais appel à mes souvenirs indépendamment du fait que j'avais pu participer personnellement à l'acte de fusion, c'est cet aller-retour continu, que vous devez tellement bien connaître, entre la nécessité de diversifier les réponses à apporter à des situations extrêmement différentes d'une personne à l'autre, et la volonté de simplicité et d'efficacité des dispositifs. C'est la singularité de votre secteur d'action.

A l'époque, les réseaux avaient des histoires, des cultures différentes parfois des publics un peu différents. Il convient de noter que les cultures et les histoires différentes sont autant de richesses dont il ne faut pas se priver. L'objectif n'a jamais été dans cette fusion d'éliminer une culture au profit d'une autre mais au contraire de conserver des états d'esprits qui pouvaient coexister pour être plus efficace.

Il s'agissait d'un acte volontaire de la part des réseaux même s'il pouvait y avoir une pression des pouvoirs publics pour aller aussi vers cette simplicité pour être plus

efficace tout en conservant des réponses suffisamment diverses à des situations extrêmement singulières chez les personnes en situation de handicap.... C'est cela que j'avais perçu à l'époque.

Avez-vous suivi les évolutions de Cheops après votre départ du Ministère du Travail ?

Après avoir été Ministre du Travail, j'ai ensuite été Ministre des Finances puis Ministre de l'Économie et des Finances qui sont des postes où l'on continue à suivre évidemment les politiques de l'emploi parce qu'il n'y a pas de différenciation possible entre une politique de l'emploi et une politique économique. Je n'ai toutefois pas suivi le devenir de la fusion au niveau national mais si ne je suis plus en responsabilité, à ce jour, je continue à en mesurer les effets au niveau de ma commune d'Argenton sur Creuse.

C'est là que j'ai vu Cap emploi se développer y compris parce que mes concitoyens continuent à s'adresser un peu à moi pour avoir des conseils sur tel ou tel aspect et que la mairie est très active dans ce domaine. J'ai vu les évolutions plutôt à travers un retour au terrain plus que par un suivi au niveau national des grandes politiques de l'emploi.

Cheops s'est engagé de façon très volontaire dans le processus de rapprochement avec Pôle emploi dès 2019, les résultats du travail engagé conjointement dans le cadre du Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) sont très positifs, qu'en pensez-vous ?

On répond beaucoup par le terme de « guichet unique » qui s'est à juste titre, bien développé. Dans le guichet unique, il y a une entrée unique mais il y a ensuite des acteurs qui sont plus divers. On simplifie pour la personne qui est en recherche de formation et d'emploi et ensuite on cherche par la diversité des acteurs, les réponses les mieux adaptées. C'est à priori ce que vous réalisez et réussissez.

Quels sont vos ressentis vis-à-vis de cette fusion des réseaux ?

Si je devais donner une opinion, avec la connaissance que j'ai du sujet, à la fois

éloignée et en même temps très concrète sur mon territoire, je ne peux que féliciter les acteurs de la mise en œuvre de cette réforme parce qu'au fond c'est grâce à votre travail, votre engagement, votre capacité de coopération, votre capacité de respect entre les différentes cultures et, vous le disiez vous-même les différentes représentations, qu'aujourd'hui c'est une réussite qui par ailleurs s'est bien intégrée dans le cadre de la réforme de France Travail et des Cap emploi.

C'est bien d'avoir pris une bonne décision au niveau national. C'est encore mieux d'avoir réussi sa mise en oeuvre dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui, souhaiteriez-vous maintenir vos liens avec Cheops ? Et comment ?

Si mon agenda le permet, je serais disposé à rejoindre le comité de réflexion Cheops, réunissant des partenaires historiques ou actuels de votre réseau ayant collaboré sur des projets communs.

CHAPITRE 4

Une période de fortes mobilisations des acteurs de Cheops dans les lieux d'influence pour acquérir une légitimité d'actions, une reconnaissance institutionnelle et le retour du maintien dans emploi au sein des Cap emploi



Sur un plan législatif la marche continue

et **la loi du 5 mars 2014**, sur le service public régional de formation professionnelle dans son article L.6121-5 consacre une nouvelle étape qui intègre les Cap emploi au sein du service public de l'emploi et du service public de l'orientation. Cheops devient alors membre du **CNEFOP (Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle)** et les représentants régionaux des Cap emploi membres des **CREFOP (Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle)** (Article L 6123-3). Les **OPS** sont alors signataires de la convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle. (Article L 6123-4). Cette loi assure également un nouvel axe de développement aux OPS en leur assurant, dans son article L 6111-6, la délivrance du **Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)**.

L'année 2015 voit la création du **1er Baromètre de l'activité des Cap emploi au Sénat** le 12 mai 2015 devenant ensuite, un rendez-vous régulier ininterrompu avec les représentants et partenaires politiques et institutionnels. Cette année voit également la création des **Correspondants Régionaux Cheops (CRC)** et des **Correspondants Régionaux Formation (CRF)**. L'Assemblée Générale de Cheops et son Congrès se déroulent à **Saint Malo** sur les terres de Bretagne.



2015- 1er Baromètre de l'activité des Cap emploi



2015-Les directions des Cap emploi de Bretagne lors du Congrès national - Cheops de St Malo

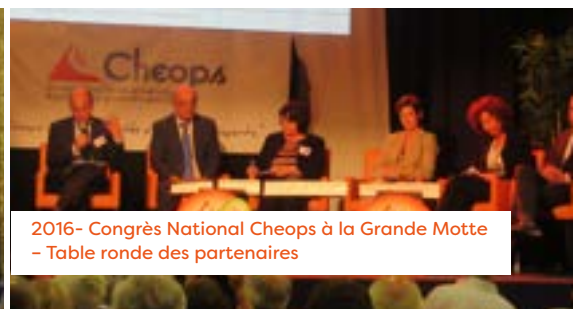
2015 - Jean-Pierre BÉNAZET, Président de Cheops lors du Congrès national Cheops de St Malo



L'année 2016 se veut une année électorale avec un nouveau Conseil d'Administration, un nouveau Bureau et la réélection du Président, **Jean-Pierre BÉNAZET**. Cheops organise le 2ème Baromètre de l'activité des Cap emploi au Sénat. Son Assemblée Générale et son Congrès sont organisés à la **Grande Motte**.



2016- 2ème Baromètre de l'activité des Cap emploi – Jean-Pierre BÉNAZET, Président de Cheops et Gilles LENICE, Délégué Général de Cheops



2016- Congrès National Cheops à la Grande Motte – Table ronde des partenaires



2016 - Congrès National Cheops à la Grande Motte – Vidéo de Mme Myriam EL KHOMRI, Ministre du Travail, pour les équipes Cap emploi

C'est l'année où **Cheops** lance le chantier des Cap emploi 2018 et que l'on organise la première réunion des présidents des associations régionales. La Direction nationale crée le poste de chargée de mission communication et met en place les nouveaux logos.



Après de nombreux mois d'incertitude quant au devenir des accompagnements au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et après d'intenses actions de lobbying auprès de nombreux parlementaires, la très forte mobilisation cette année-là des Cap emploi permet le vote de la **loi du 8 août 2016** qui récupère, dans son **article 101**, le suivi durable et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle stipule que les organismes de placement spécialisés sont chargés

*du suivi durable et du maintien
dans l'emploi des personnes handicapées*

avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2018. C'est le retour d'une mission historique des Cap emploi qui retrouvent, huit ans après une externalisation de ce service, le maintien dans l'emploi et qui ne sera plus livrée aux aléas des appels d'offres.

Les années se suivent et avec toujours plus d'innovations, plus de chantiers ouverts et plus de travail coopératif avec les équipes de la **DGEFP**.

En 2017, Cheops organise le 3ème Baromètre de l'activité des Cap emploi au Sénat. Son Assemblée Générale et son Congrès sont organisés à **Nice**.



2017- 3ème Baromètre de l'activité des Cap emploi



2017- Congrès National Cheops à Nice



2017 voit le lancement du chantier des premiers travaux sur un « centre ressources compensation ». C'est également une année charnière où l'État prépare un appel à projet qui inscrit les Cap emploi comme des services de nature économique soumis à des obligations de service public avec une mission particulière d'intérêt général.

Cheops prépare alors un appui national à la rédaction de la réponse à l'appel à projet pour chaque Cap emploi en France. Cet appel à projet national a permis de se substituer à un appel d'offre généralisé et s'inscrit dans le cadre d'une démarche de **Service d'Intérêt Économique Général (SIEG)**. Ce travail intense et inédit de **Cheops** permettra à la quasi-totalité des Cap emploi de réussir ce passage obligé. C'est également l'année des signatures par Cheops des conventions avec **la FAGERH (Fédération des Centres de réadaptation pour personnes handicapées)** et **le FIPHFP**.



2017-Signature de la convention FIPHFP-Cheops lors du Baromètre – Marc DESJARDINS Directeur du FIPHFP – Jean-Pierre BENAZET, Président de Cheops

Parmi les événements marquants de cette année 2017, on note la mission IGAS sur les Cap emploi, la création du parcours certifiant « handicap : accès et maintien dans l'emploi », la mise en place par Cheops de l'offre de services des « Grands Comptes » et l'opération **Oxialive** qui consiste à la diffusion de mini CV sur des panneaux LED situés dans les grandes agglomérations en France. Enfin, c'est l'année de la création des **Correspondants Régionaux Grands Comptes (CRGC)**.



2017-Campagne d'affichage des CV des personnes accompagnées sur les panneaux publicitaires Oxialive

Dans cette période d'appel à projet, la gouvernance de **Cheops** anticipe l'évolution future des Cap emploi en s'inspirant alors des modèles européens existants.

Alors que tout semble parfaitement se dérouler pour l'ensemble des **Cap emploi**, deux évènements viennent bouleverser l'offre de services d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : tout d'abord, une rencontre entre les membres du Bureau de Cheops et le représentant de l'association pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés des Flandres qui expérimente, depuis 10 ans, une nouvelle méthode d'accompagnement et ensuite, une expérimentation menée sur le département du **Rhône** en 2017 selon ce nouveau modèle d'accompagnement. Cette expérimentation sur le département du Rhône avec un lieu unique d'accueil des travailleurs handicapés chez **Pôle emploi** remporte un vif succès et est présentée au Baromètre de l'activité aux différents partenaires politiques et institutionnels. En effet, ce nouveau modèle propose des améliorations significatives dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et devient le socle du nouveau modèle français avec le **Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)**. Il s'étend ensuite à l'ensemble des Cap emploi (2019) dans le cadre du rapprochement entre **Cap emploi** et **Pôle emploi**, venant ainsi renforcer les liens entre ces deux partenaires.

L'année 2018 est pour **Cheops**, une année électorale avec un nouveau Conseil d'Administration, un nouveau Bureau et la réélection du Président **Jean-Pierre BENAZET**. Mais c'est une année particulière avec le départ à la retraite de son **Délégué Général, Gilles LENICE** et la prise de fonction, quelques mois plus tard, de **Marlène CAPELLE** manager du pôle expertise au poste de **Déléguée Générale**.



2018- Départ à la retraite Gilles LENICE, Délégué Général de Cheops

L'équipe nationale s'étoffe également avec le recrutement d'une chargée de mission expertise et développement. Cette année-là, **Cheops** organise le 4ème Baromètre de l'activité des Cap emploi au Sénat le 17 mai, et du 12 au 14 septembre, son Assemblée Générale et son Congrès à **La Rochelle**. Ce 4ème Congrès remporte un succès grandissant aussi bien en interne avec de plus en plus de participants mais également en externe avec une fréquentation de plus en plus assidue des partenaires politiques et institutionnels. On note en 2018, la venue des personnalités suivantes : **Carine CHEVRIER, Directrice Générale de la DGEFP et son adjointe Marine NEUVILLE, Didier EYSSARTIER, Directeur Général de l'AGEFIPH, Christelle DE BATZ du FIPHFP, Firmine DURO, Directrice du partenariat de Pôle emploi, Jean BASSÈRES, Directeur Général de Pôle emploi, Jean-François FOUNTAINE, Maire de La Rochelle, Olivier FALORNI, Député Charente Maritime et Philippe MOUILLER, Sénateur des Deux Sèvres.**



2018 - Congrès National Cheops à La Rochelle – Carine CHEVRIER, Déléguée Générale de la DGEFP – Philippe MOUILLER, Sénateur des Deux Sèvres – Jean BASSÈRES, Directeur Général de Pôle emploi

Parmi les événements marquants de l'année 2018, on note, du 22 mai au 8 juin, la participation des Cap emploi au salon virtuel « job pour tous spécial alternance » et en novembre de la même année, le salon virtuel « Job pour tous ». C'est l'année de lancement du **DUODAY** qui propose de former des duos entre un salarié volontaire d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association et une personne en situation de handicap qui cherche un emploi. Ce tremplin pour l'emploi est plébiscité par les Cap emploi qui participent très largement au succès national de cette mesure originale et dont la mobilisation importante est soulignée par la **Secrétaire d'État aux personnes handicapées, Sophie CLUZEL** qui montre déjà, des signes de reconnaissance à l'égard du réseau **Cheops**.



Lors du bilan Duoday du 16 juillet 2019, organisé par Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées auprès du 1er ministre, il a été souligné l'implication des Cap emploi avec plus de 5800 duos formés.



2018 – Opération de recrutement en ligne « Job pour tous »

Sur un plan interne, durant cette année 2018, **Cheops** met en place, les **Correspondants Régionaux Maintien (CRM)** et organise la première réunion nationale des directeurs de Cap emploi. C'est également l'intégration des missions d'accompagnement dans l'emploi au sein des Cap emploi avec l'accompagnement au déploiement de ces nouvelles missions et la création du guide sur l'offre de services. La **nouvelle identité visuelle des Cap emploi** apparaît, pilotée par les commanditaires et en concertation avec Cheops. Ce nouveau logo combine un signe graphique qui fait sens et donne de la singularité : le « A » en forme de flèche évoque l'orientation et les parcours professionnels qui caractérisent les missions d'insertion et de maintien dans l'emploi des nouveaux Cap emploi.



Enfin, sur un plan législatif, l'année 2018 permet au travers de la **loi du 5 septembre 2018** dite « *loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » de renforcer le rôle d'opérateur du **Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)** au niveau national en incluant le **CEP** pour les salariés en lien avec les missions d'accompagnement dans l'emploi. Cette loi prévoit également une évolution de la **Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH)**.

TÉMOIGNAGE : intégration du maintien dans l'emploi dans les missions Cap emploi



Myriam EL KHOMRI

Ministre du Travail (2014-2017)

J'ai quitté mes fonctions en 2017, cela fait 7 ans maintenant.

Aujourd'hui, je dirige l'activité de conseil et de la stratégie RSE du groupe DIOT-SIACI, qui est le leader en France, premier courtier en prévoyance santé qui gère 5 millions de salariés.

Je déploie le pôle de conseil en ressources humaines, et mon quotidien s'articule sur des enjeux de compétences, de mobilité, d'amélioration de la qualité du travail, de communication en ressources humaines, des enjeux de partage de la valeur, et en même temps je m'occupe de la stratégie RSE du groupe.

Donc je suis très occupée mais c'est avec grand plaisir que je prends ce temps avec vous pour réaliser ce témoignage à l'occasion des 10 ans de Cheops.

Quelle image aviez-vous de Cheops lors de votre prise de fonction ? Quels sont les éléments qui ont permis cette vision ?

J'ai quelques moments en mémoire d'échanges et de réflexions menés avec vous :

Il y a eu l'Euro 2016 avec la mobilisation de Pôle emploi évidemment, la mobilisation de beaucoup d'entreprises, mais aussi la mobilisation du réseau Cheops sur les emplois qui ont été créés pour l'organisation de cet événement.

Il y a eu les réflexions avec vous et l'UNEA sur les postes en entreprises adaptées, la question posée sur l'engagement que l'on voulait prendre pour que toute personne du secteur adapté puisse avoir un accès à la qualification ainsi qu'à la formation initiale et continue.

TÉMOIGNAGE : intégration du maintien dans l'emploi dans les missions Cap emploi

Bien sûr, il y a eu l'élaboration de la loi Travail et les échanges sur l'emploi accompagné.

C'était pour moi, au-delà d'une utopie concrète, un élément extrêmement important puisqu' on parlait aussi du milieu ordinaire. C'était un souhait de ma part de l'inscrire au sein de la loi Travail, de rattraper un retard qu'on pouvait avoir par rapport à d'autres pays européens s'agissant de l'emploi accompagné. C'est d'abord autour de cette question de l'emploi accompagné que nous avons eu beaucoup d'échanges dans un premier temps et le réseau Cheops m'a été très utile sur ce dossier.

J'aurais adoré pouvoir mettre en œuvre l'emploi accompagné, parce que pour moi c'était un élément très important de la loi Travail.

La loi Travail c'est aussi l'unification des compétences liées au placement et au maintien dans l'emploi au sein des Cap emploi, c'est favoriser la lisibilité et la simplicité du dispositif, par la mise en place d'un seul interlocuteur de référence pour les usagers demandeurs d'emploi salariés et employeurs.

Ce sujet a généré des tensions, mais aujourd'hui, est-ce que c'était une bonne chose ou pas ? Oui, on est d'accord ? Il fallait en passer par là.

J'avais une volonté de gagner en lisibilité, de moderniser la vision du réseau et de lui permettre de retrouver toute sa place sur l'insertion et également sur le maintien en emploi en lien avec le dispositif d'emploi accompagné. Le fait que le réseau puisse prendre part aux travaux et signature de convention cadre sur l'emploi et le handicap et l'intégration du volet maintien dans l'emploi au sein de l'offre de services des Cap emploi ont contribué à lui apporter cette lisibilité.

TÉMOIGNAGE : intégration du maintien dans l'emploi dans les missions Cap emploi

Quelles ont été vos relations avec Cheops ? Comment qualifieriez-vous ces échanges ?

J'ai toujours considéré Cheops comme un réseau qui disait les choses. Cheops a toujours été loyal et un partenaire déterminé à faire bouger les choses. Je pense que c'est important. C'était un vrai partenaire.

Et à ce jour ?

S'agissant de mon entreprise, je ne manquerai pas de vous solliciter. Je prendrai également contact avec Jean-Pierre BENAZET et souhaite un bon anniversaire à Cheops ainsi qu'une bonne continuation dans vos missions.

« Une société qui travaille à l'intégration de ses membres doit permettre au plus grand nombre d'accéder à l'emploi et en particulier à celles et ceux qui en ont le plus besoin »

(Congrès Cheops 2016)

CHAPITRE 5

La mise en place d'un nouveau concept d'organisation interne et la structuration régionale du réseau



L'année 2019 reste une année de **poursuite de structuration du réseau national** avec, en particulier, des innovations en matière de gouvernance ; **c'est l'organisation du premier séminaire des membres du Bureau national de Cheops à Paris** qui allait définir la stratégie du réseau national. Ce nouveau concept allait permettre de définir la politique nationale de Cheops, validée ensuite en Assemblée Générale et permettre d'établir une feuille de route pour l'ensemble des acteurs du réseau.

C'est également la mise en place de visites en région du Président de Cheops et de la Déléguée Générale, nouvellement nommée. C'est la création des **Correspondants Régionaux Entreprises Adaptées (CREA)** et la mise en place de permanents au sein de l'association régionale de Cheops pour 4 régions. Le siège national de **Cheops** se dote, cette année-là, d'un nouveau poste d'assistante formation au parcours certifiant. Enfin, c'est le lancement des sites internet pour les 16 Cheops régionaux ainsi que pour les 97 sites Cap emploi. On retrouve bien sûr, le traditionnel Baromètre de l'activité au Sénat qui est complété, cette année-là, par une première conférence de presse.



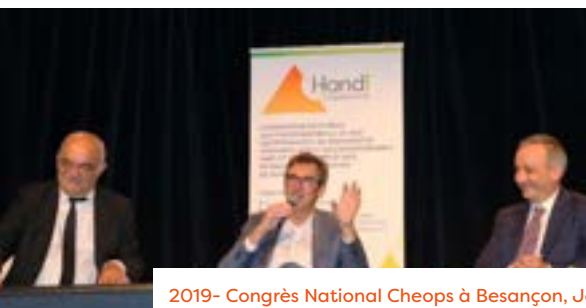
2019- 5ème Baromètre de l'activité des Cap emploi -
1ère conférence de presse



L'Assemblée Générale de Cheops et son Congrès annuel ont lieu à Besançon, terre de **Victor HUGO** où l'on retrouve les différentes personnalités habituées du réseau national : Monsieur **Bruno LUCAS**, Délégué Général de la DGEFP, Madame **Marine NEUVILLE** Responsable de la Mission emploi des travailleurs handicapés de la DGEFP, Madame **Malika BOUCHEHIOUA**, Présidente de l'AGEFIPH, Madame **Hélène BÉRENGUIER**, Directrice adjointe du FIPHP, Monsieur **Jean BASSÈRES**, Directeur Général Pôle emploi, Monsieur **Jérôme GALLOIS**, Président du Collectif France Emploi Accompagné, Monsieur **Luc HENEAU**, Directeur du GTB, organisation flamande qui accompagne des personnes handicapées vers le marché du travail en Flandre.



2019 - Congrès National Cheops à Besançon



2019- Congrès National Cheops à Besançon, Jean BASSÈRES, Directeur Général de Pôle emploi Bruno LUCAS, Délégué Général DGEFP, Marine NEUVILLE, Responsable de la Mission emploi des travailleurs handicapés de la DGEFP, Malika BOUCHEHIOUA, Présidente de l'AGEFIPH



2019 - Congrès National Cheops à Besançon - Vidéo de Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées auprès du 1er ministre, pour les équipes Cap emploi

2019- Congrès National Cheops à Besançon - signature convention Altran- Cheops / Monsieur Philippe MICHAUD, Directeur du Cap emploi 25-90- Madame LORRAIN, Responsable de la mission Handicap chez Altran, Monsieur WILLI en charge du développement chez Altran, Monsieur Alain BARBERON Président de Cheops Bourgogne Franche Comté et du Cap emploi 25-90 et Monsieur Jean-Pierre BENAIZET, Président de Cheops,



Cheops organise également le 1er Lab sur le maintien dans l'emploi en présence de **Sophie CLUZEL**, alors **Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées auprès du 1er ministre**.



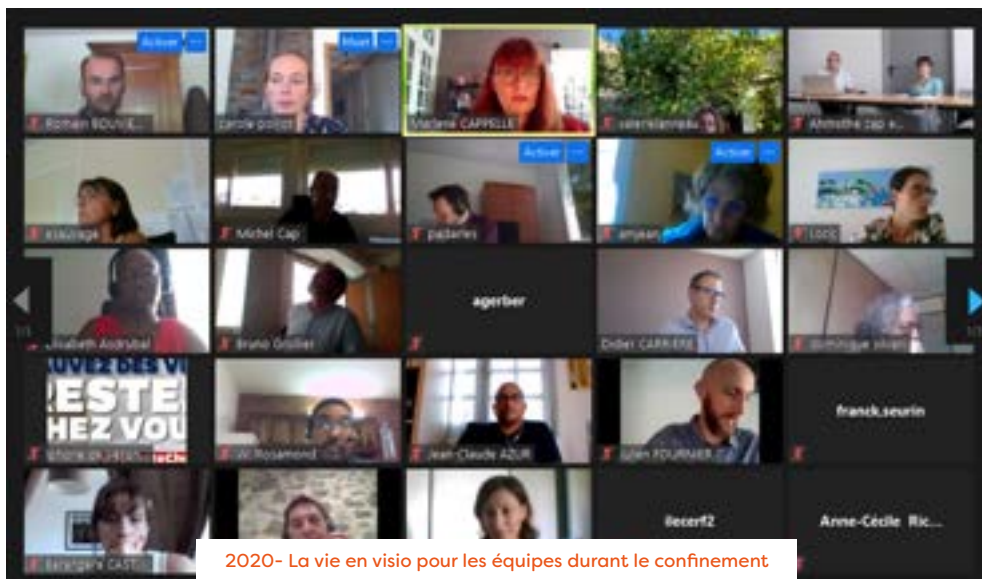
2019 – Lab sur le maintien dans l'emploi en présence de Sophie CLUZEL, Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées auprès du 1er ministre.

C'est également **l'année d'une profonde transformation de la délivrance de l'offre de services** en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap qui concrétise l'expérimentation réussie dans le Rhône, quelques années plus tôt. A la demande des services de **l'État**, c'est le lancement des travaux de **rapprochement** entre **Pôle emploi** et **Cap emploi** avec la mise en œuvre des différents COPIL politique, technique et leurs déclinaisons métiers. **Cheops** joue alors un rôle crucial dans la facilitation des échanges entre les différents interlocuteurs et les propositions techniques et organisationnelles.



2019 – Stand commun Cap emploi – Pôle emploi sur le salon Inclusiv'Day – visité par Sophie CLUZEL, Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées auprès du 1er ministre et Muriel PENICAUD, Ministre du Travail

L'année 2020, c'est l'année Covid ! Comme tous les français et toutes les entreprises, cette année 2020 est l'année de profonds bouleversements, pour certains visibles avec les nombreux décès dont la cause identifiée est la Covid-19 mais plus insidieux avec des conséquences économiques, financières, sociales, culturelles, environnementales, politiques, scolaires, judiciaires et sanitaires, notamment concernant la santé mentale. Le réseau national de Cheops et les Cap emploi n'ont pas échappé à ces bouleversements.



Malgré tout, c'est pour **Cheops** une année électorale avec un nouveau Conseil d'Administration, un nouveau Bureau et la réélection du Président **Jean-Pierre BENALET**. Le séminaire des membres du Bureau de Cheops se tient alors sur deux jours à **Caen** et permet de définir le projet associatif et la stratégie du réseau. Compte-tenu de la crise sanitaire nationale et du confinement généralisé, la conférence de presse remplace le Baromètre de l'activité au Sénat et le Congrès annuel est annulé. Seule l'Assemblée Générale de Cheops est maintenue en septembre à Paris sous une forme hybride avec la tenue des élections.



[illegible]

TÉMOIGNAGE :

création du Lieu Unique d'Accompagnement



Jean BASSÈRES

Directeur Général de Pôle emploi (2011-2023)

C'est avec plaisir que j'ai accepté de participer à la célébration des 10 ans de Cheops.

Naturellement parce que j'ai beaucoup de respect pour l'engagement des équipes des Cap emploi auxquelles me lient de nombreuses valeurs communes. Et parce que je garde un chaleureux souvenir de mes participations à vos Congrès annuels.

Mais surtout parce que le rapprochement entre votre réseau et Pôle emploi constitue incontestablement, parmi les réformes que j'ai portées durant mon long mandat de Directeur Général de Pôle emploi, une de celles dont je suis le plus fier.

Sur le fond d'abord car ce rapprochement et la complémentarité des deux réseaux ont produit des résultats tangibles tant pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap que pour leurs employeurs. Grâce au rapprochement, nous avons ensemble significativement amélioré la qualité de service que nous devons aux personnes en situation de handicap. Je ne doute pas que des marges d'améliorations existent encore. Mais on ne peut que saluer les progrès réalisés depuis les premières expérimentations des LUA.

Il me semble même que nous avons su traiter ensemble des problématiques qui étaient au cœur des réflexions ayant abouti à la création de France Travail et à la nouvelle gouvernance du Service Public de l'Emploi.

En apportant sur un plan méthodologique la démonstration qu'une collaboration privilégiant la complémentarité, dans le respect des identités existantes, était possible et qu'il n'était pas nécessairement utile de s'engager dans des processus de fusions longs, coûteux et qui génèrent nécessairement des frustrations et des

TÉMOIGNAGE :

création du Lieu Unique d'Accompagnement

préoccupations trop autocentrées au détriment des services rendus à nos usagers.

Mais aussi en traitant des questions centrales qui sont au cœur de la modernisation du Service Public de l'Emploi : un diagnostic et une orientation unifiée, un système d'information partagé, des objectifs de résultats clairs et communs, une gouvernance simplifiée, une mobilisation adaptée des expertises et des offres de services existantes et des parcours sans couture évitant les silos.

Au fond n'avons-nous, tel M. Jourdain, fait du France Travail sans le savoir ?

Et c'est parce que notre rapprochement a produit des effets concrets que nous avons convaincu l'ensemble de notre écosystème de sa pertinence.

Mais ce qui me paraît encore plus remarquable tient à la méthode que nous avons retenue ensemble. **Car ce rapprochement ne nous a pas été imposé et il a été construit de concert.**

A toutes les étapes, de la construction conjointe de notre offre de services, aux phases d'expérimentation et de déploiement, nous avons échangé au sein de notre comité stratégique sur les réalisations et les difficultés rencontrées.

Nous avons lancé ensemble les phases d'extension et de généralisation et nous nous retrouvions tous les mois pour suivre les avancées du déploiement.

Nous avons fait confiance aux équipes de terrain pour construire la nouvelle offre de services et mettre en place les « teams handicap » et nous avons toujours été animés d'un état d'esprit constructif

Et c'est parce que la dynamique de notre rapprochement était très forte qu'elle a résisté avec succès, ce qui n'était pas gagné, au covid, aux dysfonctionnements informatiques et au long cheminement des AIPD.

Une telle aventure

collective est
profondément
marquante et n'a pu se vivre sans une profonde confiance entre ses acteurs.

Je veux ici rendre hommage à tous ceux qui ont été de véritables militants du rapprochement : le petit cercle du copil national, les chefs de projets régionaux, les membres des groupes de travail thématiques et ceux de l'équipe projet nationale.

Je leur suis extrêmement reconnaissant de m'avoir permis de vivre cette belle aventure collective qui fait, je le crois, honneur au Service Public.

Et comment ne *pas* évoquer le Président de Cheops, l'inaltérable Jean-Pierre BENAÏT ?

J'ai encore le souvenir de notre première rencontre à l'occasion de laquelle Jean-Pierre a évoqué le modèle flamand. Étrange rencontre entre deux personnes aux profils aussi différents. Mais sans doute l'amour du rugby et le fait qu'entre gitans on ne se tire pas la bonne aventure, la confiance s'est immédiatement installée entre nous. Et elle ne s'est jamais altérée.

Cheops a la chance d'avoir un grand Président, un humaniste aux fortes convictions dont vous ne comprenez pas forcément en début de réunion ce qu'il cherche mais dont vous vous rendez compte en fin de réunion qu'il l'a obtenu.

Merci à toi Jean-Pierre et bon anniversaire à Cheops !

« A titre personnel, c'est pour moi la conviction qu'on a été capable de démontrer ensemble qu'un service public moderne se transforme dans des conditions qui privilégient la complémentarité et le partenariat »
(Congrès Cheops 2022)

CHAPITRE 6

Cheops influence les politiques publiques



En 2020, c'est la poursuite de la **profonde transformation de la délivrance de l'offre de services** avec le lancement des sites pilotes **pour les Lieux Uniques d'Accompagnement (LUA) et l'Offre de Services Intégrée (ODSI)** et la création d'un poste de direction de programme « **Rapprochement Pôle Emploi Cap emploi » (RPECE)** afin d'assurer le lien entre les deux réseaux Cap emploi et Pôle emploi et de s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route fixée par les instances de gouvernance du Comité stratégique RPECE : DGEFP, Pôle emploi et Cheops.

Cheops participe activement à l'élaboration des futures politiques publiques en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Incontestablement, c'est l'accompagnement des Cap emploi sur la continuité de services durant les confinements qui mobilise l'équipe de la délégation nationale durant cette année particulière. Malgré ces obstacles, Cheops réussit à organiser le **1^{er} séminaire national à destination des directions Cap emploi** en septembre 2020 et une 5^{ème} association régionale Cheops se dote d'un permanent.



2020 : séminaire des directeurs Cap emploi à Caen

Les partenariats de **Cheops** se renforcent avec son intégration comme membre du Comité national du **FIPHFP** et membre de la Commission des Politiques d'Intervention de l'**AGEFIPH**. **Cheops** signe la **convention quinquapartite** ainsi que celle en partenariat avec l'**APEC**.



2020 : Signature de la convention quinquennale - Malika BOUCHEHIOUA, Présidente de l'AGEFIPH, Jean-Pierre BENAÏET, Président de Cheops, Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées auprès du 1er ministre, Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, Jean BASSÈRES, Directeur Général de Pôle emploi et Marc DESJARDINS, Directeur du FIPHP

Enfin, le réseau national lance deux nouveaux services en ligne sur les sites Cap emploi : les offres d'emploi et le formulaire de signalement du maintien dans l'emploi. C'est la mise en place du nouveau logo de **Cheops**.





Bruno LUCAS

Délégué Général DGEFP (2019-2023)

Cheops a été un partenaire important et apprécié de mes années à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord parce Cheops représente non seulement des acteurs importants d'une politique publique profondément nécessaire et utile celle qui vise l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, mais Cheops représente aussi des organismes de placement spécialisés qui œuvrent au quotidien, partout dans notre pays, pour que des personnes en situation de handicap puissent faire bénéficier les entreprises de leurs compétences, de leur énergie, de leur envie. Et ce qui fait vivre ces acteurs, ces organismes, ce sont des femmes et des hommes, au sein des gouvernances, des directions et les conseillères et conseillers dont je peux, pour avoir eu le privilège d'en rencontrer fréquemment, témoigner de l'engagement souriant et déterminé au service des personnes qu'ils accompagnent.

Ensuite parce que Cheops a pour mission de défendre les intérêts de ces acteurs, et sait le faire avec finesse et hauteur de vue, à partir de convictions bien trempées, qui ont permis de relever des défis pas si évidents, tels que le rapprochement avec Pôle emploi, aujourd'hui une réalité vivante sur tout le territoire. Tout cela avec une habileté et un savoir-faire reconnu, mais sans jamais verser dans les travers d'un lobbying à courte vue, et sans se départir, il faut le dire de la courtoisie chaleureuse de sa présidence et de sa délégation générale, auxquels il est si difficile de résister !

Cheops, c'est aussi une organisation efficace, au rendez-vous des attentes de ses partenaires et de ses adhérents, qui joue un grand rôle dans la professionnalisation en continu de structures qui assument des missions humaines et complexes, dans un environnement réglementaire et institutionnel dont on ne peut pas dire qu'il soit

TÉMOIGNAGES :

reconnaissance institutionnelle de Cheops

figé, ce qui appelle à un effort permanent pour conforter et développer l'expertise requise, et aussi pour innover, pour communiquer, pour faire connaître les enjeux et les riches services proposés avec des initiatives telles que le concours culinaire Cap Handicook, et étendre sa contribution, comme en témoigne la participation effective depuis 2022 au réseau de l'agence européenne en charge de la promotion et de l'accompagnement de la libre circulation des travailleurs en Europe (EURES).

Cheops, cela restera aussi à mes yeux ces moments particuliers de travail et de convivialité que sont les Assemblées Générales annuelles, espaces privilégiés pour rencontrer les acteurs du réseau France entière, dans leur diversité, à certains moments pour exprimer des difficultés et pour dialoguer, mesurer ce qui les unit et leur donne leur énergie, et aussi d'apprécier leur capacité à vivre joyeusement ensemble et à faire vivre une tradition festive toujours appréciée de vos partenaires!

Je sais qu'il reste beaucoup à faire, mais Cheops et le réseau des Cap emploi peuvent être fiers de ce qui a été accompli en une décennie, et confiants pour l'avenir ! Je suis aussi heureux de la collaboration fructueuse entre Cheops et les équipes de la DGEFP, en particulier de la sous-direction des parcours d'accès à l'emploi et du pôle juridique qui a permis de sécuriser le juridique pour les années à venir, avec des conventions d'objectifs 2023-2027 signées avec chaque Cap emploi dans un contexte désormais sans appel à projet.

Je me permets enfin un mot particulier pour le binôme de direction, pour votre infatigable Déléguée Générale, Marlène CAPPELLE, toujours positive, efficace et dans l'action, et pour le Président BENAZET, dont la faconde et la détermination gasconne ne sont pas pour peu dans cette belle trajectoire, ce qui justifie certainement les scores soviétiques obtenus à chaque réélection !

« Ce n'est jamais simple de rapprocher 2 réseaux qui ont des histoires, des cultures et des expériences différentes, l'objectif étant de s'additionner, non pas de retrancher et que les choses se passent bien dans un esprit de services et d'additionner les expertises pour les personnes en situation de handicap mais aussi pour les employeurs qui ont aussi besoin de vous... »
(Congrès Cheops 2021)

CHAPITRE 7

L'intensification de la professionnalisation des acteurs de Cheops et la création d'outils spécifiques



Les années se suivent, avec toujours plus d'actions et toujours plus d'innovations mais aussi avec la poursuite de la pandémie COVID ; l'année 2021 voit le lancement de la phase d'extension de la nouvelle offre de services pour l'insertion professionnelle avec le Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) dans le cadre du Rapprochement Pôle emploi Cap emploi (RPECE) et la construction du Centre Ressources Indexées Compensation Handicap et Emploi (CRICHE). Un outil créé par Cheops, incrémenté au fur et à mesure par l'expérience accumulée des conseillers Cap emploi et mis à leur service pour faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. C'est également l'année de l'étude sur l'insertion des personnes en situation de handicap dans les métiers de la restauration en lien avec TBS, une école de commerce de Toulouse.



2021 : étude sur l'insertion des personnes en situation de handicap dans les métiers de la restauration en lien avec TBS, une école de commerce de Toulouse.

C'est aussi la structuration et le renforcement de l'accompagnement des administrateurs du réseau Cheops sur les aspects techniques et les besoins divers et variés concernant les bénévoles des Conseils d'Administration des OPS.

Enfin et surtout, c'est l'année de la création de la commission Europe et la volonté affichée de s'ouvrir sur nos partenaires européens. Cheops signe une convention de partenariat avec le groupe AXA dans le cadre de l'offre de services des grands comptes. 2021, c'est aussi le lancement du site générique Capemploi.info.



2021 - Signature convention Axa en distanciel -
 Richard CHATELET, Directeur Général de la région Sud Est,
 Philippe COGNETTI, Directeur Commercial du réseau AEP Sud Est et
 Béatrice BERGER, Chargée de recrutement Réseaux Commerciaux AXA France

On retrouve en 2021, la conférence de presse qui remplace, COVID oblige, le Baromètre de l'activité des Cap emploi au Sénat. Le Congrès de Cheops se déroule à **Perpignan** en présence de la **Secrétaire d'État chargée des personnes en situation de handicap, Sophie CLUZEL**. C'est le moment qu'elle choisit pour récompenser le réseau Cheops pour le chemin parcouru et la reconnaissance du travail accompli en remettant, au cours de ce Congrès, la médaille de l'ordre national du mérite au **Président de Cheops, Jean-Pierre BENAZET**.



2021 : Congrès de Perpignan



2021 remise par Sophie CLUZEL,
 Secrétaire d'État chargée des personnes
 handicapées auprès du 1er ministre de la
 Médaille de l'ordre national du mérite à
 Jean-Pierre BENAZET, Président de Cheops.

La structuration du réseau se poursuit avec la présence, dans toutes les régions, d'un délégué régional qui permet l'accompagnement des équipes de salariés et les administrateurs bénévoles.

Sur un plan législatif, **la loi du 2 août 2021** permet de renforcer la prévention en santé au travail et les Cap emploi deviennent membres des cellules de prévention et de santé au travail en tant qu'acteurs de la compensation du handicap. C'est la reconnaissance par l'État des missions d'accompagnement dans l'emploi. La **circulaire du 31 décembre 2021** relative au fonctionnement et au déploiement des dispositifs « emploi accompagné » en mode plateforme permet, au niveau départemental, de formaliser le lien entre le Service Public de l'Emploi (SPE) et les acteurs de la plateforme. Le **SPE** devient prescripteur direct de l'emploi accompagné et participe au Comité de pilotage au niveau régional.

En 2022, c'est la fin des années COVID et c'est une année électorale pour **Cheops** avec un nouveau Conseil d'Administration, un nouveau Bureau et la réélection du Président, **Jean-Pierre BÉNAZET**. C'est l'année de la **phase de généralisation** du rapprochement des Cap emploi et de Pôle emploi avec la préparation du renouvellement de la **convention pluriannuelle d'objectifs** des Cap emploi. C'est l'évolution de l'offre de services et le démarrage des travaux sur le référentiel de compétences et d'expertises des conseillers Cap emploi. La commission Europe poursuit ses travaux et Cheops intègre **le réseau européen EURES** : réseau de coopération qui vise à faciliter la liberté de mouvement des travailleurs au sein des 27 états membres de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

Le Baromètre de l'activité des Cap emploi au Sénat revient après deux années d'absence accompagné de sa conférence de presse.



2022- 6ème Baromètre de l'activité des Cap emploi -
2ème conférence de presse au Sénat - Signature de la convention AGEFIPH - Cheops
Christophe ROTH, Président de l'AGEFIPH et Jean-Pierre BÉNAZET, Président de Cheops

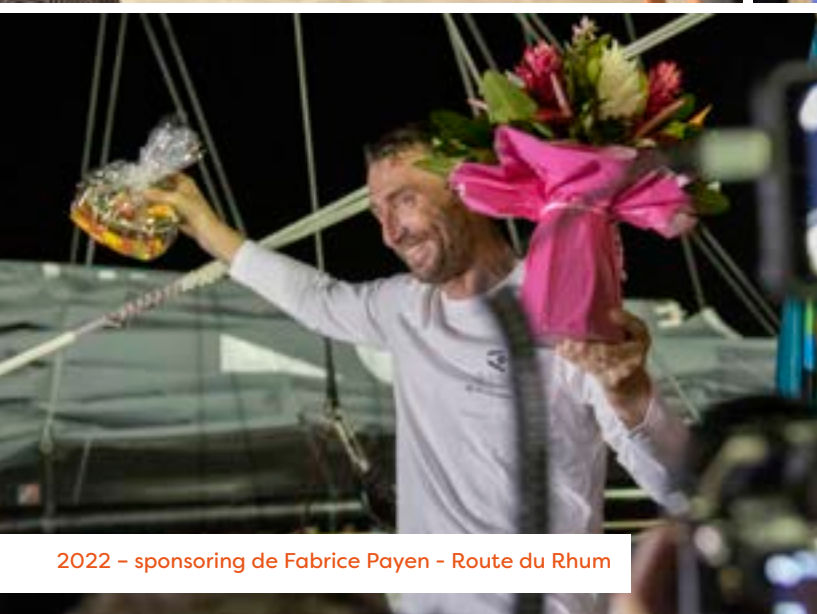
Le Congrès et l'Assemblée Générale de Cheops se déroulent à Avignon dans la Cité des Papes. Pour la première fois, Cheops sponsorise un ambassadeur de la cause du handicap, **Fabrice PAYEN**, victime d'un accident en 2012 qui lui coûtera sa jambe droite et depuis, skipper sur la **route du Rhum**. Cheops participe cette année-là au **salon Inclusiv'day**, évènement qui accompagne la transformation sociale des entreprises.



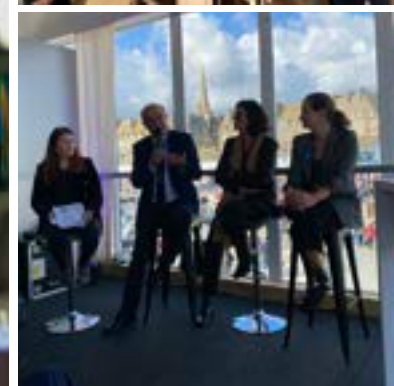
2022 : Congrès national Cheops à Avignon en présence de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées



Signature de la charte d'engagement OETH- Pierre-Marie LASBLEIS, Directeur Général de l'OETH et Jean-Pierre BENAZET, Président de Cheops



2022 – sponsoring de Fabrice Payen - Route du Rhum



C'est l'année de renouvellement de la convention FIPHP-Cheops et la signature de la 1ère convention AGEFIPH-Cheops.



2022 : Signature de la convention FIPHP - Cheops - Jean-Pierre BENAÏT, Président de Cheops et Marc DESJARDINS, Directeur du FIPHP

Cheops organise le 1er séminaire des équipes Cap emploi en juin, le 1er séminaire à destination des présidents et administrateurs des organismes de gestion des Cap emploi et un Lab des directeurs en octobre 2022.



2022 : Séminaire des présidents, séminaire des conseillers

Sur un plan législatif, le **décret du 17 août 2022** relatif à la création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé Traitement des données de santé nécessaires à l'accompagnement adapté des demandeurs d'emploi en situation de handicap impacte directement l'exploitation des données de santé des personnes en situation de handicap par Cap emploi, en incrémentant ces données de santé dans le système d'information de Pôle emploi.

Le **décret du 13 décembre 2022** relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail, introduit l'obligation pour les **ESAT** de conventionner avec le **SPE**. **L'arrêté du 17 novembre 2022** sur la mise en œuvre du **décret du 2 octobre 2020** relatif **aux Etablissements** et **Services de Pré Orientation (ESPO)** et aux **Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP)** renforce la relation avec les ESRP.

Enfin, le **décret du 27 octobre 2022** complétant la liste des finalités et des catégories de responsables des traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national permet aux Cap emploi d'accéder au numéro de Sécurité Sociale des personnes **(NIR)**.



Sophie CLUZEL

Sophie CLUZEL est Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées de 2017 à 2022. Elle soutient une « société inclusive » pour les personnes en situation de handicap. Elle met en place le Duoday, l'emploi accompagné, et développe l'apprentissage. Elle est aujourd'hui

Présidente du Fonds de dotation Clinattec qui soutient la recherche de solutions thérapeutiques innovantes au bénéfice de patients pour lesquels il n'existe aucune solution satisfaisante.

« Nul n'est inemployable quand il est bien accompagné ». Ce mantra, je le porte avec conviction dans tous mes engagements. C'est pourquoi, quand j'ai pris mes fonctions de Ministre, je me suis attelée à organiser pour chacun l'accompagnement dont il avait besoin.

Avec Jean BASSÈRES, nous avons porté le rapprochement. Il s'agissait de créer une porte d'entrée commune mais également de faire monter en compétences l'ensemble du Service Public de l'Emploi. Je voulais faire au plus vite, mais Jean BASSÈRES me disait :

« Madame la Ministre, laissez du temps au temps. Il faut que les équipes apprennent à travailler ensemble, ce rapprochement ne doit pas se faire dans la douleur. »

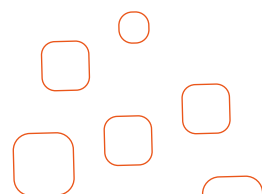
C'est dans ma nature de vouloir aller vite, mais Jean BASSÈRES a eu la bonne méthodologie. Nous avons construit une graduation dans l'accompagnement au sein des LUA. Ce n'était pas si simple. Nous avons pris du retard, notamment sur les systèmes d'information. Pour une société inclusive, il faut promouvoir l'emploi dans l'entreprise ordinaire. Aujourd'hui, il faut arrêter d'assigner des personnes au milieu protégé. C'est fini ce regard porté sur les personnes.

J'avais une idée très claire des besoins. Je rêvais du « sac à dos » qui accompagnerait la personne et s'imposerait à tout l'environnement. Mon crédo, c'était la simplification, la graduation de l'accompagnement et le soutien des entreprises. Pour lever le plafond de verre, j'ai boosté l'apprentissage et mis en place le Duoday. Aujourd'hui les portes s'ouvrent, mais ma plus grande difficulté, c'est la lenteur des mutations. Quand on prend le temps nécessaire pour la transformation, on oublie que le temps des personnes n'est pas celui des dispositifs.

Dans cet écosystème, je vois les Cap emploi comme un réseau agile, habile et très humain. J'ai été frappée de la qualité des relations. Aidés par un Président haut en couleurs, les responsables de Cheops ont su faire vivre un réseau, l'animer et porter des convictions avec une belle énergie. J'ai particulièrement apprécié de travailler sans langue de bois.

Demain, il faut que les Cap emploi intensifient leur présence en entreprise, et connaissent mieux les environnements professionnels. Les Cap emploi doivent être perçus comme un réseau d'experts qui dédramatise et accompagne l'insertion professionnelle en entreprise. Ils pourront ainsi incarner ma devise :

Nul n'est inemployable s'il est bien accompagné par Cheops, le réseau des Cap emploi !



« Je sais que votre agilité et votre capacité à innover pourront permettre d'améliorer l'accompagnement tant des personnes en situation de handicap que des employeurs et du collectif de travail »

(Congrès Cheops 2019)



Jérôme MARCHAND-ARVIER

Délégué Général de la DGEFP

Moins d'un an après ma prise de fonction, je mesure l'engagement du Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés (Cheops) au service des personnes en situation de handicap. L'objectif du plein emploi est de bénéficier à tous ceux qui rencontrent des difficultés particulières pour accéder au marché du travail et nous devons notamment poursuivre nos efforts pour les personnes en situation de handicap.

Je sais que Cheops est un interlocuteur reconnu par l'ensemble des partenaires, les employeurs et les personnes en situation de handicap souhaitant accéder ou se maintenir dans l'emploi. Je suis heureux que la DGEFP s'inscrive et participe à cette dynamique depuis 2015 en soutenant la représentation institutionnelle, la structuration et l'animation du réseau Cap emploi. Cet ancrage territorial auquel nous tenons tous, existe aussi à travers les 842 lieux uniques d'accompagnement et une offre de services intégrée issus du rapprochement avec Pôle emploi, transformé en France Travail depuis la loi du 18 décembre 2023 et amené à se poursuivre.

Il faut souligner l'efficacité du travail du réseau des Cap emploi coordonné avec France Travail sur le terrain. Ce résultat, c'est l'aboutissement d'un travail partenarial exigeant entre l'Etat, Cheops, France Travail, le FIPHFP et l'AGEFIPH, porté par une convention commune. Au-delà de cette collaboration étroite il faut saluer l'ouverture de Cheops dans la co-construction des conditions du changement et l'agilité du réseau des Cap emploi.

En somme, Cheops est à l'avant-garde et ce travail a inspiré celui en cours dans la

TÉMOIGNAGE : mise en œuvre des politiques publiques d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap

structuration de France Travail et du Réseau pour l'Emploi.

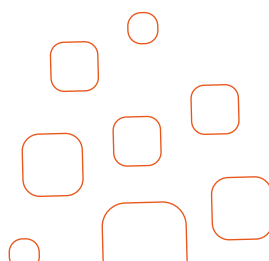
La DGEFP est également à vos côtés pour mettre en avant les avancées lors de grands événements tendant à valoriser l'excellence en situation professionnelle. Je pense à la mise en place du concours culinaire Cap Handicook qui, à l'image des Abilympics, valorise les savoir-faire et l'inclusion de tous.

D'ores et déjà nous pouvons constater que des progrès sont réalisés. Les employeurs considèrent de plus en plus les compétences professionnelles des personnes en situation de handicap, mais il faut poursuivre l'accompagnement de cette évolution auprès de nombreux d'entre eux. Ainsi, des efforts sont encore nécessaires afin de prolonger la baisse du chômage qui les touche, bien engagée depuis 2018, avec un taux de chômage qui passe de 16,3% en 2018 à 12% en 2022. Mais le taux d'emploi (38,4 %) reste bien inférieur à celui de l'ensemble de la population (68,1%), et les périodes de chômage de longue durée encore plus importantes que pour le reste des actifs.

La nouvelle convention pour la période 2025-2027 doit permettre d'aller plus loin dans la réponse à ces problématiques dans un contexte de fortes évolutions, notamment la mise en place de la réforme France Travail et le déploiement des 18 mesures de la Conférence Nationale du Handicap. Il s'agit de garantir aux personnes en situation de handicap de pouvoir choisir la voie et l'environnement professionnels qui leur conviennent.

De nombreux chantiers ambitieux nous attendent donc dans les prochaines années et pouvoir compter sur Cheops est une condition essentielle pour que nous réussissions collectivement.

Joyeux anniversaire et longue vie à Cheops !



CHAPITRE 8

Cheops prend une dimension européenne



L'année 2023 est l'année européenne de **Cheops** avec l'organisation de son Assemblée Générale et de son Congrès à Strasbourg avec une partie des débats au cœur de l'hémicycle du Parlement européen. Le Baromètre de l'activité des Cap emploi se tient au Sénat avec sa traditionnelle conférence presse. Cette année, Cheops lance le concours **Cap Handicook**.



2023- 7ème Baromètre de l'activité des Cap emploi en présence des candidats du concours Cap Handicook - 3ème conférence de presse au Sénat



2023 : Congrès national Cheops à Strasbourg en présence de Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées ; Séquence au Parlement Européen.



2023- Congrès National Cheops à Strasbourg – Vidéo d' Olivier DUSSOPT, Ministre du Travail, pour les équipes Cap emploi

ies équipes impliquées dans le rapprochement

Ce concours naît lors du Congrès national de Cheops à Avignon en 2022, suite aux travaux menés avec **TBS (Toulouse Business School)** sur l'employabilité des personnes en situation de handicap sur ce secteur. Il a pour objectif de promouvoir les compétences des personnes en situation de handicap sur le secteur en tension de la restauration. Cette idée devenue projet obtient l'accord du parrainage de la Ministre chargée des personnes en situation de handicap et **Cheops** s'adosse pour la partie opérationnelle, à un concours existant porté par l'**ESAT Berthier**. Cette structure, créée en 2019 par **Nicolas CADET**, cuisinier, maître restaurateur et responsable du pôle restauration est développée et co-organisée par **David LESAGE**, responsable commercial dudit ESAT. Le concours était alors exclusivement ouvert aux travailleurs handicapés issus des ESAT (Etablissement de Services et d'Aide par le Travail, milieu protégé du travail). Ainsi, en 2023, naît **Cap Handicook** dans son nouveau concept en s'ouvrant aux travailleurs en situation de handicap accompagnés par Cap emploi et France Travail (milieu ordinaire du travail).



2023 : Finale du concours culinaire nationale Cap Handicook, sous le parrainage et en présence de Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées Pavillon Potel et Chabot à Paris

2023, c'est l'année de la mise en ligne le 1er février, du **CRICHE** qui permet à tous les conseillers Cap emploi de bénéficier d'une source documentaire nationale en matière de compensation du handicap.

L'équipe de la Délégation Nationale de **Cheops** se dote d'un poste d'assistante formation. Les travaux restent importants sur la **Conférence Nationale du Handicap (CNH)** et le projet de création de **France Travail**, l'évolution de **Pôle emploi** voit le jour le 1er janvier 2024.



2023- Signature convention UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) – AGEFIPH- Cheops- Christophe ROTH, Président de l'AGEFIPH, Hubert MONGON, Délégué Général UIMM, Jean-Pierre BENAIZET, Président de Cheops



2023 : stand commun Cap emploi – Pôle emploi – Salon Inclusiv Day à Paris – stand commun Cap emploi – Pôle emploi – université du Medef, visite d' Olivier DUSSOPT, Ministre du Travail- stand commun Cap emploi – Pôle emploi salon des maires, visite Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées

Sur le plan législatif, **la loi du 18 décembre 2023** pour le plein emploi renforce l'existence de Cheops au niveau national et régional ainsi que les Cap emploi au niveau départemental et local qui sont intégrés dans la gouvernance du **Réseau pour l'Emploi**. Les Cap emploi sont membres du **Réseau pour l'Emploi** (1er cercle avec les Missions Locales, France Travail et les départements) et les missions d'accompagnement des employeurs sont renforcées. Enfin, l'expertise du Cap emploi sur l'accompagnement et l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap est également renforcée.

En 2024, Cheops poursuit ses actions et consolide tous les projets et outils lancés depuis plusieurs années en faveur des personnes en situation de handicap. Les textes clarifient et renforcent les missions des Cap emploi. Dans le même temps, Cheops garde une organisation qualifiée par bon nombre de nos partenaires institutionnels d'agile et d'innovante. Elle le montre régulièrement par un décryptage des évolutions institutionnelles, sociétales et l'adaptation de l'organisation du réseau face à ces nouveaux enjeux.

Cheops s'appuie sur ses forces vives constituées par ses salariés et ses bénévoles ainsi que sur son expertise métier pour définir les concepts qu'il faut développer pour l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes en situation

de handicap. Grâce à une organisation mieux professionnalisée, constituée par un siège social doté d'une forte expertise et d'une structuration des régions aboutie, Cheops accompagne tous les salariés et tous les bénévoles des OPS dans ces évolutions .

Cet accompagnement des **OPS** s'effectue à partir des choix stratégiques opérés par les membres du Bureau de Cheops et validés par son Conseil d'Administration qui constituent la feuille de route pour l'ensemble des acteurs du réseaux : les **administrateurs délégués aux Cap emploi**, les **présidents de régions**, les **délégués régionaux** et les **managers salariés des OPS**.

Formulons le vœu que cette belle histoire se poursuive aussi longtemps qu'un service public de qualité sera délivré aux bénéfices de ceux qui en ont besoin, les personnes en situation de handicap et les employeurs.

Notre réseau, fort de son expertise, agile et innovant, se placera toujours en soutien du droit commun, aux côtés et en partage avec tous les acteurs de l'insertion professionnelle et de la prévention de la désinsertion professionnelle..

EN COULISSE...





Oliver DUSSOPT

Ministre du Travail (2022-2024)

Quelle image aviez-vous de Cheops lors de votre prise de fonction ?

Préalablement à ma prise de poste comme Ministre du Travail en Mai 2022, je connaissais Cap emploi car j'ai été maire de ma commune en Ardèche pendant 10 ans et député pendant plus de 10 ans.

J'envoyais les personnes en recherche d'emploi en situation de handicap que je rencontrais vers Cap emploi en sachant que c'était une association, relevant du service public de l'emploi, avec deux implantations sur ma circonscription et j'étais satisfait du travail mais sans me poser plus de question.

Je ne connaissais pas le réseau Cheops. Quand j'ai été nommé Ministre du Travail, dans les différents dossiers que j'ai repris, il y avait l'emploi des personnes en situation de handicap, et ma conseillère Caroline DEKERLE m'a indiqué qu'il fallait absolument que je rencontre les têtes de réseau et c'est à ce moment que j'ai découvert que Cheops représentait le réseau Cap emploi.

C'était intéressant pour moi car le réseau tel que je l'ai rencontré lorsque j'ai fait votre connaissance est vite devenu une forme d'exemple, d'illustration de ce que l'on pouvait faire.

Quelle est-elle aujourd'hui ? quels sont les éléments qui ont permis cette éventuelle évolution de vision ?

Le fait d'avoir rapproché très progressivement le réseau de Pôle emploi et le réseau Cap emploi, d'avoir réalisé cela de façon expérimentale, d'avoir déployé le rapprochement sur 18 mois, a permis aux équipes de se connaître, de mieux travailler ensemble... et surtout lorsque nous avons porté la loi plein emploi, les résultats obtenus étaient très encourageants puisqu'une écrasante majorité des salariés de Pôle emploi explique que d'avoir travaillé avec les salariés de Cap emploi leur a permis de monter en compétences, et une très forte majorité des salariés de Cap emploi indique que de travailler avec Pôle emploi a été bénéfique. Par ailleurs, 86% des bénéficiaires indiquent que le service est de bonne qualité et amélioré car il est délivré au même endroit à travers un travail d'équipe.

Il convient de noter que le concept, non pas de fusionner mais de rapprocher, de montrer qu'il y a des équipes handicap, des « teams handicap » et que tout le monde travaille ensemble quel que soit le statut, quel que soit le nom de l'employeur en haut à gauche de la fiche de paye, a plutôt bien fonctionné.

Cheops s'est engagé de façon très volontaire dans le processus de rapprochement avec Pôle emploi dès 2019, les résultats positifs du travail engagé conjointement dans le cadre du Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) ont-ils été utiles dans la réflexion de la création de France Travail et de la loi sur le plein emploi ?

Cheops est un réseau spécifique au sein du Réseau pour l'Emploi comparé à l'opérateur France Travail et au réseau des Missions Locales, selon vous, quel est son apport ?

Dans une logique où je voulais aller vers plus d'intégration, plus de coordination, dire aux Missions Locales qu'il fallait travailler davantage avec Pôle emploi, montrer qu'un réseau très associatif, très société civile comme le vôtre pouvait s'être rapproché de quelque chose de très institutionnel comme Pôle emploi et que personne ne s'était perdu dans l'affaire et que personne n'avait renoncé à ses valeurs, était très précieux. C'était d'autant plus précieux et c'est finalement le point de départ de toute la politique emploi handicap que j'ai menée.

Un avantage était de la porter dans une période où le chômage baisse, dans une période où il y a des tensions de recrutements et où les entreprises sont finalement obligées de porter le regard vers des publics qu'elles ne regardaient pas toujours spontanément : des très jeunes sans qualification, des chômeurs de très longue durée, des seniors, des personnes en situation de handicap. Tout cela crée de l'opportunité et ouvre au questionnement : *fait-on une politique pour l'emploi des personnes handicapées donc une politique de handicap en emploi ou fait-on une politique d'emploi pour des demandeurs d'emploi qui par ailleurs sont handicapés?* Nous avons choisi cette deuxième hypothèse.

Dire que l'orientation vers le droit commun, que le milieu ordinaire relève du droit commun, qu'il n'y a pas d'orientation automatique vers un milieu protégé ou adapté, était nécessaire.

On a démontré que Cap emploi pouvait accueillir dans les locaux de Pôle emploi sans que cela pose de difficulté. In fine, un demandeur en situation de handicap est d'abord un demandeur d'emploi, une personne, qu'il faut aider à trouver un emploi, un poste qui lui convient avec les adaptations indispensables.

Si cela s'avère nécessaire, on peut s'orienter vers le milieu adapté puis, en fonction de la situation, on peut interpellier la MDPH pour faire une orientation vers le milieu protégé mais c'est une autre logique et une autre histoire.

Le fait d'avoir écrit dans la loi que l'orientation vers le milieu ordinaire relève du droit commun est une bonne chose, comme le fait de permettre à une personne en invalidité par la sécurité sociale et donc bénéficiaire de l'obligation d'emploi de passer en milieu protégé sans passer par la MDPH pour obtenir une RQTH.

Je prends également un exemple, qui m'a interpellé, d'une personne bénéficiaire d'une RQTH pour laquelle son titre de reconnaissance indiquait qu'elle avait l'autorisation d'orientation pour travail en milieu ordinaire. Pour moi, c'était comme si l'Administration prenait la peine de lui écrire qu'elle lui offrait un privilège en lui

permettant d'accéder au milieu ordinaire. Aujourd'hui avec la mise en œuvre de la loi de décembre 2023, cette ligne disparaît et permet un accès vers le milieu ordinaire et de ne pas enfermer les personnes uniquement vers le secteur protégé... Dans ce domaine, au sein de ma circonscription, j'ai rencontré également une jeune femme, présentée par des jeunes entrepreneurs, qui souhaitait créer son entreprise de services. Elle ne bénéficiait d'aucune aide financière car elle avait travaillé toute sa vie dans un ESAT. Pour créer son entreprise, elle a quitté l'ESAT. Elle n'a pas ouvert de droit aux allocations de pertes d'emploi ni aux aides à la création d'entreprise qui aurait pu l'aider dans son investissement de départ car elle ne cotisait pas... Les jeunes entrepreneurs par solidarité ont réglé son problème mais ils tenaient à ce que je prenne connaissance de ce problème.

Si le milieu protégé « protège », il offre un statut d'usager et non de salarié et ne permet pas l'ouverture de droit retraite ou autres.

Qu'attendez-vous à l'avenir de Cheops ? Comment imaginez-vous son devenir ?

Je considère que le traitement du handicap doit être porté par une politique d'État. Je suis satisfait des avancées portées dans le cadre de la loi. Pour la première fois dans le cadre de la préparation de la CNH, les mesures pour l'emploi ont été préparées par le Ministère du Travail et non par le Ministère pour les personnes handicapées mais toutefois en étroite collaboration, permettant ainsi de débloquer certains dossiers... le handicap intégré au sein des politiques d'emploi de droit commun.

Aujourd'hui, souhaiteriez-vous maintenir vos liens avec Cheops ? Et comment ?

Vous m'avez parlé de la création d'un comité de réflexion associant des personnes qui sont intervenues et qui ont accompagné Cheops dans les différents chantiers qui pourrait se réunir une à deux fois par an auquel j'accepte de m'associer en fonction de mes disponibilités.

« En faisant le choix de la co-construction vous avez notamment permis une belle réussite et je salue donc l'engagement des équipes Cap emploi, de leurs collègues de Pôle emploi et des «teams handicap» et tous les partenaires de ce chantier. Le réseau Pôle emploi et Cap emploi en sort plus fort »
(Congrès Cheops 2023)



Thibaut GUILLUY

Directeur Général de France Travail

Un demandeur d'emploi en situation de handicap est un demandeur d'emploi avant d'être une personne en situation de handicap. A ce titre, il doit pouvoir être accompagné par le service public de l'emploi de droit commun comme tout demandeur d'emploi. C'est ce que nous demandent les personnes en situation de handicap : cesser de les assigner dans des structures, des dispositifs et des parcours à part.

Le rapprochement Pôle emploi Cap emploi, initié en 2020 et finalisé en 2022, s'est inscrit pleinement dans cette philosophie : une seule porte d'entrée pour tous : Pôle emploi, avec la création des « teams handicap » composées de conseillers Pôle emploi formés au handicap et de conseillers Cap emploi, et des modalités d'accompagnement personnalisé avec une mobilisation de l'expertise des Cap emploi si la personne a besoin d'être accompagnée sur le champ de la compensation de son handicap. Une ambition à la clé : faire émerger ainsi un service public de l'emploi pleinement inclusif.

Cette évolution nécessaire a demandé au Directeur Général de l'époque Jean BASSÈRES et au Président de Cheops Jean-Pierre BENAZET, audace et ténacité. Je salue la vision qui a été la leur à l'époque et leur engagement à la mettre en œuvre opérationnellement. Comme toute évolution structurante, elle a pu faire naître des inquiétudes au démarrage. Ces craintes ont été vite balayées car ces deux hommes ont eu l'intelligence de mener ce rapprochement avec pragmatisme, en associant pleinement les collaborateurs des deux réseaux, dans le cadre d'un déploiement progressif avec des agences pilotes. Deux ans après, tout le monde

s'accorde à dire que c'est une réussite : les conseillers France Travail estiment mieux connaître l'offre de services de France Travail et le taux de satisfaction des bénéficiaires dépasse les 83%.

En ma qualité de nouveau Directeur Général de France Travail, ce rapprochement m'oblige et m'inspire.

Il m'oblige car avec mes équipes, nous nous devons de continuer à enrichir cette synergie entre nos deux réseaux, à lever les derniers irritants et à valoriser auprès de nos partenaires et nos bénéficiaires cette offre de services intégrée. Il s'agit de progresser encore davantage dans la sensibilisation et la mobilisation des employeurs dans le cadre d'une démarche co-construite sur les territoires: plans de prospection travaillés ensemble, promotion de profils issus des «teams handicap», développement de job dating etc. Il est nécessaire également de renforcer un pilotage commun France Travail/Cheops aux échelles régionale et départementale avec des revues de performance partagées à échéance régulière.

Au-delà de m'obliger, ce rapprochement m'inspire dans le cadre du développement de France Travail et du réseau des acteurs de l'emploi. Cesser de travailler en silo, partager des outils communs, reconnaître les expertises de chacun et organiser leur mobilisation de façon croisée au bénéfice des personnes, c'est pleinement l'ambition que nous poursuivons sur les territoires depuis le début de l'année. Le rapprochement Pôle emploi / Cap emploi a fait figure de précurseur en la matière et illustre que c'est bien ce chemin que nous devons emprunter pour garantir un accompagnement optimisé de tous ceux qui recherchent un emploi.

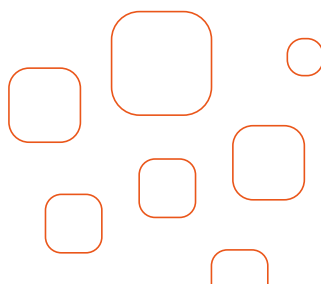
La Conférence Nationale du Handicap et la loi « plein emploi » sont l'occasion pour nos deux réseaux d'accélérer le virage inclusif pris en 2020 ; l'État nous met en effet en responsabilité de co-piloter la mise en œuvre de 4 mesures. C'est une nouvelle étape qui est franchie avec des collaborateurs France Travail et des collaborateurs de Cheops qui travaillent de concert pour faire émerger au niveau national ces engagements de la CNH. Je mesure chaque mois, lors des comités de pilotage France Travail / Cheops, l'investissement de chacun pour être à la hauteur de la

mission qui nous est confiée, et ce dans une période où un certain nombre de programmes de transformation vient bousculer les pratiques professionnelles.

Je veux enfin dire ici toute l'amitié que je porte au Président BENAZET et à sa Déléguée Générale. Notre relation est empreinte de confiance, de pragmatisme, d'efficacité avec une bonne dose d'humour. Le cocktail idéal pour ancrer nos deux réseaux dans une relation durable qui génère de la performance.

Dans les prochaines années, je fais le vœu que nous allions plus loin encore et que nous entraînions dans notre sillon l'ensemble des acteurs du handicap afin de partager une vision inclusive avec tous les opérateurs de l'emploi et garantir que toute personne soit regardée avant tout sous le prisme de son potentiel et de ses envies.

Isolément chaque acteur de l'emploi peut changer la vie de quelques personnes. Pleinement unis, c'est la société toute entière que nous pouvons changer pour la rendre plus inclusive et ouverte à tous les talents. Bel anniversaire au réseau des Cap emploi et longue vie à notre collaboration au bénéfice des personnes en situation de handicap et des employeurs.





Jean-Pierre BENAZET

Président de Cheops

Évoquer Cheops c'est faire un retour sur mon histoire dans cet engagement

En 1992, je suis devenu directeur d'établissements sociaux et médico-sociaux auxquels était rattachée une EPSR. Déjà un nom incompréhensible...

N'y comprenant rien, je me suis rapproché d'un regroupement en gestation de directeurs et d'administrateurs appelé GAGE. Rassemblement très utile sur le plan technique et très convivial. Mon cheminement avec ce secteur a ainsi démarré. L'ambiance était sympathique et nous prenions plaisir à nous retrouver.

Puis, la limite occitane ne suffisait plus à notre volonté de peser nationalement. Après avoir été dragués par OHÉ PROMÉTHÉE, nous décidions d'investir le niveau national dans le cadre de l'UNITH (un regroupement de différentes régions).

Prenant un poste de Directeur Général d'une association en administration provisoire qui ne gérait pas de Cap emploi, je décide raisonnablement de quitter mes fonctions représentatives.

Un imbroglio pour l'élection du nouveau Président de l'UNITH, et ne sachant, comme d'autres dire non, je me retrouve candidat à la présidence... vraiment par défaut.

Etat des lieux : 100 Cap emploi : 70 affiliés à l'UNITH, 20 à OHÉ et les autres non affiliés... même pas une unité de façade.

A l'intérieur de l'UNITH, le seul dénominateur commun : être contre l'État, l'AGEFIPH et OHÉ PROMÉTHÉE.

A l'extérieur : l'État qui laisse la main aux commanditaires car il ne finance pas. De fait, l'AGEFIPH représente et communique sur l'opérationnalité des Cap emploi.

Quelle galère !

Peu de temps à consacrer mais des directeurs et des administrateurs de structures engagés autour de valeurs. Il fallait se battre pour que nos missions soient maintenues.

Première étape : un projet politique et stratégique pour les Cap emploi

Qu'est ce qui faisait projet entre nous ?

Puis quelle stratégie pour sa mise en œuvre ?

La question du rapprochement du réseau s'imposa vite. Il fallut tordre le cou aux représentations, faire tomber les petits roitelets, composer avec les egos dont parfois le dimensionnement était à l'inverse de la compétence. Et trouver des partenaires fiables et de confiance. Heureusement, nous étions la première force. Et quand j'ai proposé de faire un Conseil d'Administration et un Bureau à nombre égal entre les deux réseaux, certains ont trouvé cette idée pour le moins étrange.

Enfin, les fondations pour bâtir un réseau unique étaient posées.

Merci à tous ceux de l'UNITH, d'OHÉ, des non affiliés qui se sont engagés. Merci à tous nos partenaires politiques et institutionnels qui nous ont mis face à nos responsabilités.

Cheops pouvait dès lors se développer sur deux jambes.

Celle de l'expertise valorisée par la communication sur la réalisation du magnifique travail réalisé depuis des lustres par nos équipes d'opérateurs de terrain.

Celle de la dimension politique, la représentation de Cheops. Son positionnement en tant qu'acteur référent opérationnel de l'insertion professionnelle de l'emploi.

L'État qui a repris son rôle de garant de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques, nous a permis de prendre notre place dans l'écosystème.

La logique qui devait nous conduire à devenir des prestataires soumis à appel à projet sans plus aucune influence politique a, peu à peu, laissé place à une logique de co-construction dans le domaine d'expertise qui est le nôtre. La réintégration de la mission maintien dans celle des OPS en est l'illustration.

Celle de la dimension expertise est tout aussi fondamentale. Nous avons eu la chance de pouvoir nous appuyer sur deux Délégués Généraux exceptionnels partageant avec leur Président des concepts, des valeurs, des positionnements dans une loyauté où chacun respectait les fonctions.

Avec eux, nous avons pu structurer Cheops.

Un projet stratégique, des comités, des commissions, des délégués régionaux, des journées phares...

Le Conseil d'Administration et le Bureau nous ont permis de renforcer la dimension politique.

La structuration des régions avec les présidents de région, les formations, les séminaires...

Nous avons préparé les ingrédients pour rendre possible cette alchimie. Mais cela ne fut possible que par la volonté de nos partenaires qui ont cru en nous, en rendant souvent hommage à nos équipes pour leur engagement, leur motivation, leur implication et finalement leur professionnalisme.

Et tout cela s'est incrémenté grâce à un élément invisible mais qui a le souffle du vent, qui transpire à tous les instants, à tous les temps de Cheops, symbolisé par la « renommée farandole », c'est la convivialité. Au-delà de la caricature, elle traduit les ressorts de l'accompagnement effectué par les membres de Cheops : la bienveillance, l'écoute, l'engagement... la vie.



Gilles LENICE

Délégué Général de Cheops 2014-2018

Après 14 ans de direction du Cap emploi de l'Aisne, je décide de postuler en 2010 au poste de Délégué Général du Réseau OHÉ PROMÉTHÉE. Très vite le rapprochement entre le réseau UNITH et le réseau OHÉ PROMÉTHÉE va s'enclencher sous la houlette de leurs Présidents respectifs, Jean-Pierre BENAZET et Camille MONIN. Ainsi, va naître Cheops réunissant les deux réseaux, puis seront entreprises de nombreuses réunions à destination des Cap emploi pour les rallier à l'idée de créer un réseau unique. Ce furent de belles rencontres en Alsace, en PACA, en Rhône-Alpes...

Commission prospective d'un seul réseau, commission sur les statuts, commission de la régionalisation, définition de principes et de valeurs de la nouvelle entité, un seul centre de formation, commission financière... Ainsi le traité de fusion et l'avènement de Cheops trouve son apothéose avec la signature du traité de fusion au Ministère du Travail sous l'égide du Ministre du Travail Michel SAPIN, en présence de l'ensemble des commanditaires : DGEFP, FIPHFP, AGEFIPH et Pôle emploi.

Ce fut énormément de travail, mais je n'ai jamais rencontré autant de talents, autant de belles personnes qui avaient à cœur d'apporter de réels services aussi bien aux personnes en situation de handicap qu'aux entreprises publiques et privées désireuses de recruter ou de maintenir en emploi des salariés.

Notre équipe au National était petite, mais quelle énergie déployée et je les en remercie. J'ai passé le témoin à Marlène en pleine confiance. Je n'ai pas été démenti.



Marlène CAPPELLE

Déléguee Générale de Cheops depuis 2019

Après 10 années passées au sein d'un Cap emploi dont 7 en tant que directrice, je suis arrivée au sein de Cheops dès sa création en 2014. Le réseau unique a très vite démontré sa plus-value, celle de parler d'une même voix mais aussi de combiner l'ensemble des expertises et de réaffirmer son engagement à œuvrer en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ensemble, nous avons certes été plus forts, mais aussi plus efficaces et rapides dans la mise en œuvre des projets que nous portions et dans le déploiement des politiques publiques d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap.

En 2019, j'ai pris la suite de Gilles LENICE en tant que Déléguee Générale. Je le remercie tout particulièrement pour avoir posé les bases solides pour le réseau. Sans lui et sans le Président de Cheops, la légitimité du réseau ne serait pas la même.

En me retournant sur cette décennie, je retiens quelques moments phares tels que l'intégration des missions de maintien dans l'emploi au sein des Cap emploi, la création du CRICHE (notre centre ressources de la compensation à destination des équipes Cap emploi), le sponsoring de Fabrice PAYEN, skipper en situation de handicap que nous avons accompagné jusqu'à la ligne d'arrivée de la route du Rhum, ou encore le concours Cap Handicook qui casse les idées reçues sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans les métiers de la restauration. Tous ces exemples illustrent notre engagement mais aussi notre capacité à innover et à être force de propositions.

Souhaitons-nous de poursuivre sur ce chemin et de nous retrouver dans 10 ans pour un bilan aussi qualitatif que celui que nous posons aujourd'hui.

Les projets



Les conseillers EURES Cap emploi avec leur formation validée

L'Europe et l'emploi des personnes en situation de handicap

Par Lionel ROLLAND, Directeur du Cap emploi 73-74 et animateur du Comité des questions internationales, Européennes et législative.

L'évolution de Cheops vis-à-vis de l'Europe s'est scindée en trois temps

- **Premier temps** : conscientisation de l'impact des orientations européennes sur nos réglementations (exemple : désinstitutionnalisation et inclusion...)
- **Deuxième temps** : mise en place d'une cellule de veille réglementaire sur l'agenda européen concernant la question de l'inclusion avec création d'un comité chargé de ces problématiques
- **Troisième temps** : investigation des structures d'influence européenne aux deux niveaux revendiqués par Cheops : sur le champ politique et des concepts (émergence des politiques publiques, démarche en cours avec la DGEFP) et sur le champ de l'expertise dans le cadre du Service public de l'emploi via EURES

A l'échelle de l'Union européenne, les questions liées à l'emploi des personnes en situation de handicap ont réussi à trouver une place, parmi toutes les autres questions de politique publique pouvant concerner environ 87 millions d'européennes et d'européens, en situation de handicap.

Selon des chiffres publiés par le Parlement européen en juin 2020, le taux d'emploi des personnes handicapées dans l'Union Européenne s'élève à **50,8%** pour les 20-64 ans, contre **75%** pour les personnes non handicapées : l'accès à l'emploi est marqué par de fortes disparités entre les États membres.

En moyenne, dans les 27 pays de l'Union européenne, l'écart d'emploi entre personnes handicapées et personnes non handicapées s'élève à **23 %**. Si cet écart est de **7,9 %** au Danemark, il est en revanche de **38 %** en Belgique et de **41,3 %** en Irlande. La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne avec un écart d'emploi entre personnes handicapées et non handicapées de **24,2 %**.

Même si chaque État membre met en œuvre ses politiques d'emploi et ses priorités d'action de manière autonome, force est de constater que l'Union européenne, au gré de ses évolutions, est parvenue à se doter d'un cadre général d'action en faveur des personnes en situation de handicap. La stratégie européenne d'accès aux droits des handicapés 2021-2030 est la dernière déclinaison, présentée par la commission européenne en mars 2021. Ce texte s'inscrit dans la lignée de la stratégie 2010-2020 et doit permettre de concrétiser une partie du socle européen des droits sociaux, dont l'un des principes souligne *“le droit des personnes handicapées à une aide au revenu leur permettant de vivre dans la dignité, à des services leur permettant de participer au marché du travail et à la société, ainsi qu'à un environnement de travail adapté à leurs besoins.”*

Dès lors que l'Europe commence à se doter de clés de compréhension et de leviers d'action sur ces questions qui sont au centre de nos préoccupations, l'ouverture de notre réseau à ce cadre de réflexions et d'actions, déclinées du cadre européen, s'impose à nous comme un enjeu structurant.

En tant qu'acteurs, quotidiennement engagés pour favoriser l'accès à l'emploi et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap, il nous appartient de bien comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'évolution des politiques européennes de l'emploi, de la formation, et du soutien aux publics dits vulnérables : comprendre l'Europe, pour comprendre notre place et notre rôle au sein de cet espace, est devenu crucial.

L'émergence du Lieu Unique d'Accompagnement et de l'offre de services intégrée portée par France Travail et les Cap emploi peut être perçue à raison, par nos homologues européens comme le signe tangible d'un progrès vers la transformation inclusive. Il nous appartient aussi de porter ces concepts et ces transformations auprès de nos homologues européens, d'une part, mais aussi, en toute humilité, de

de savoir nous inspirer en retour de toutes les initiatives et actions porteuses, pouvant se faire jour chez nos voisins européens.

En 2023, Cheops franchit en la matière une première étape, en devenant membre du réseau EURES (réseau européen pour la mobilité professionnelle, fondé en 1994, dont le portail www.eures.europa.eu ouvre l'accès à plus de 3 millions d'opportunités d'emploi à travers 34 pays membres, de l'Islande à la Grèce).

A travers cet engagement, Cheops entend démontrer que la mobilité professionnelle en Europe est possible pour les personnes en situation de handicap, comme elle l'a été depuis plusieurs décennies pour les étudiants, qui ont bénéficié du programme ERASMUS, ou pour les salariés les plus qualifiés. Dans les faits, un retard de grande ampleur est à combler : la sécurisation des parcours professionnels, dans ces contextes de mobilité entrante ou sortante, prend une dimension tout à fait exceptionnelle. L'action des conseillers EURES au sein du réseau Cheops fait figure d'acte « pionnier » : oser encourager les mobilités professionnelles des personnes en situation de handicap exige de nouveaux supports d'accompagnement, des coopérations à renforcer avec nos homologues européens (acteurs de l'emploi aussi bien qu'acteurs spécialisés) et des actions innovantes avec les entreprises susceptibles de recruter.

Depuis quelques mois, Cheops est également devenu partie prenante d'un programme de coopération initié par l'acteur principal du service public de l'emploi Allemand, la Bundesagentur für Arbeit : « Your EURES Job 4 », 2023-2025. Cette coopération naissante a permis de faire émerger un intérêt profond et partagé pour la promotion de la mobilité professionnelle des personnes en situation de handicap en Europe et nous envisageons d'ores et déjà des prolongements plus opérationnels pour la période 2025-2027.

Au cours des 30 dernières années, l'Europe a évolué pour faire une place plus significative aux questions de l'emploi et du handicap. A n'en pas douter, nous avons à faire progresser à l'avenir l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi européen en prenant toute notre place dans les espaces de coopération qui s'ouvrent à nos équipes et à notre réseau.

Le concours culinaire Cap Handicook

L'idée d'un concours pour promouvoir les compétences des personnes en situation de handicap sur le secteur en tension de la restauration germe lors de la remise des insignes de l'ordre du mérite par la Ministre chargée des Personnes en situation de handicap, Sophie CLUZEL au Président de Cheops, Jean-Pierre BENAZET qui donnera l'impulsion nécessaire pour relever le défi !

Un groupe d'étudiants en Mastère Spécialisé à TBS (Toulouse Business School) mène une recherche autour de l'employabilité des personnes en situation de handicap. L'idée d'une communication autour d'un concours prend forme.

Le vice-Président de Cheops met à disposition l'ingénierie d'un concours existant porté par un des établissements qu'il dirige. Créé par M. CADET et M. LESAGE, organisé en partenariat avec l'Association Française des Maitres Restaurateurs, l'Académie Nationale de Cuisine et la Société des Membres de la Légion d'honneur... il rayonne sur l'Île de France et vise un public d'ESAT.

En 2023 émerge le nouveau concept Cap Handicook : un concours national ouvert aux personnes reconnues travailleurs handicapés accompagnés par le service public de l'emploi Cap emploi ou France Travail,

La finale se déroule sous le marrainage de la Ministre chargée des Personnes en situation de handicap et sous le parrainage du chef étoilé Michel BRAS, dont nous annexons un témoignage.

Cette manifestation promeut les compétences des personnes handicapées en recherche ou en maintien en emploi. Elle promeut aussi les restaurateurs qui s'engagent dans l'emploi de personnes BOETH et qui témoignent des réussites.

Cheops met en lumière à travers cette communication l'expertise des personnes vécue comme des compétences primordiales dans des périodes de tension de l'emploi.

En donnant un éclat médiatique, elle met aussi en valeur tout le travail de nos chargés de mission.

Cap Handicook a vocation à s'étendre sur toutes les régions et peut même devenir européen.

Il se structure et il ne doit son existence qu'aux tacherons qui colmatent toutes les imperfections de ces premières étapes.

Merci Nicolas, David, Carole, Eva, Fabrice, Franck...



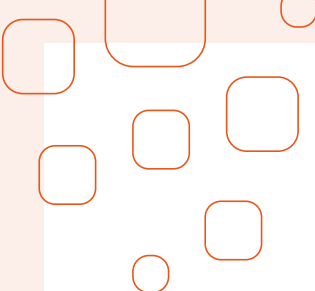


Michel BRAS

Chef étoilé - Discours lors de la finale du concours
Cap Handicook à Paris - Décembre 2023

Jean-Pierre BENAZET m'a fait rentrer dans le concours culinaire Cap Handicook et je remercie les équipes pour cette organisation.

Engagé dans pas mal d'associations ou autres, ce sont des opérations qui me touchent beaucoup. Je suis sur l'enchantement chaque fois que je participe à ce type de rassemblement. Je dis bien rassemblement, car c'est bien une notion de **fraternité** qui unit toutes ces femmes et tous ces hommes qui œuvrent pour un monde équitable, un monde d'équité. Ce monde que l'on définit avec un terme qui ne me convient pas, qui ne me convient plus est pour moi tellement ressourçant. Je m'explique : je crois plus que tout, que ces femmes et ces hommes font face à ce monde avec une sensibilité, une vie affective autre. Pris dans une spirale, nous ne prenons plus le temps de nous poser, de voir, d'écouter. Eux, le savent. Et à leur rencontre, je découvre, je goûte un monde autrement meilleur. En un mot, ils trouvent de la beauté dans l'ordinaire des choses comme le dit DELERM. »



Les perspectives

Et demain ?

Une expertise plus performante au service des personnes en situation de handicap et des employeurs privés et publics portée par une gouvernance plus sécurisée.

Un projet associatif
renouvelé face aux enjeux
de la mise en œuvre d'une
expertise améliorée et d'une
gouvernance adaptée

Une expertise évaluée dans le
cadre d'un agrément

Des compétences validées par
des qualifications

Des financements sécurisés

Une gouvernance adaptée
aux enjeux

Des dirigeants formés

Des statuts revisités

Une lisibilité pour les
utilisateurs

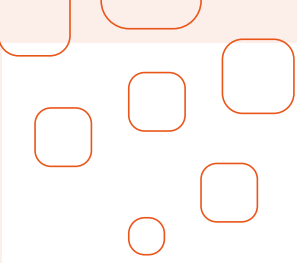
Une organisation optimisée

Un siège ingénierie

Des régions consolidées

Des comités renouvelés





Hommmages à ceux qui ont fait Cheops

Georges BÉNIZÉ

par Monsieur Alain FROUARD,
Vice-Président de Cheops



Le génie des mots manque pour exprimer la dimension et le charisme de Georges BÉNIZÉ.

Au sein de Cheops, tout le monde connaissait ses qualités personnelles et son souci de l'humain.

Il était au plus haut degré ce qu'on appelle un homme de cœur, d'une sensibilité toujours prompte à s'émouvoir.

Toute la conduite de sa vie a été imprégnée, comme dominée par le culte de l'amitié, et par cette agissante et délicate générosité qui le rendait attentif aux difficultés et aux peines d'autrui, c'est dire si le handicap était au premier rang de ses préoccupations.

Cette empathie avait sa source dans sa propre nature, dans son être profond qu'il communiquait à tous ceux qui l'approchaient.

Georges aimait l'Autre spontanément, sans artifice, sans exclusivité, sans considération de statut social ou de conviction. Il avait avec chacun un contact franc et direct, « viril mais correct », comme on dit dans le monde du rugby.

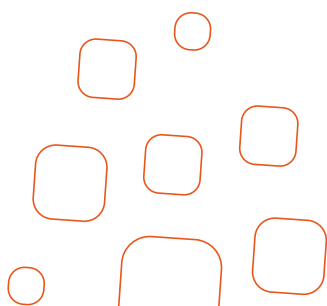
Georges, c'était aussi ses valeurs humanistes et républicaines, ses convictions fortes, et son engagement politique qui l'avait amené à être proche du Président du Sénat, Gérard LARCHER. Ainsi, encore aujourd'hui, c'est grâce à Georges BÉNIZÉ que Cheops est accueilli tous les ans au Sénat pour présenter le Baromètre de l'activité des Cap emploi.

Maire de Rochefort en Yvelines, commune dans laquelle il vivait, Georges BÉNIZÉ était apprécié de ses concitoyens qui l'ont réélu à trois reprises.

C'est en 1995 qu'Alain Frouard, Président du Cap emploi 92, confiait à Georges BÉNIZÉ la direction de cet OPS dans les Hauts-de-Seine. Il marqua de son empreinte cette structure grâce à ses qualités humaines et de manager.

A sa retraite, il exprima le souhait de poursuivre son action en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, c'est pourquoi Jean-Pierre BENAZET, Président de Cheops, l'accueillit alors au sein du Bureau en lui confiant le poste de Trésorier adjoint, une fonction que Georges BÉNIZÉ remplit avec ardeur et compétence.

Son engagement en faveur du handicap constituait la traduction concrète d'une conviction forte : celle qui fait de la valeur travail un facteur essentiel de respect, de dignité, et d'émancipation sociale, et c'est également l'engagement que nous avons tous au sein de Cheops.



Jean-Pierre LONDEIX

par Monsieur Jean-Pierre CATALA,
Président du Cap emploi 17



Écrire un hommage à la mémoire de Jean-Pierre LONDEIX, notre compagnon de route de cette belle aventure qu'est Cheops, c'est un honneur, un privilège, mais aussi une grande responsabilité. Tellement la statue du Commandeur qu'il représentait, à mes yeux, plane sur les épaules fragiles des pauvres humains que nous sommes. Pour l'avoir bien connu, l'avoir côtoyé régulièrement durant des années, qui d'autre que Nathalie FLORES, directrice de DEPHIE pour m'épauler dans cette tâche. Jean-Pierre et Nathalie sur le plan professionnel représentaient un binôme indissociable par leurs compétences, leur professionnalisme, leur complémentarité. Je te remercie Nathalie pour les éléments que tu m'as apportés dans l'écriture de cet hommage.

C'est le 17 mars 1949 que Jean-Pierre vit le jour à Barcelone du Gers, petit bourg de 1300 habitants aux bords de l'Adour, à la limite du Gers et des Landes. Il gardait de ce village toute la chaleur communicative du savoir-vivre et de la convivialité. Hélas le 1er août 2019, il nous quittait brutalement lors d'une randonnée dans les Pyrénées qu'il chérissait tant. A l'annonce de son décès, nous fûmes abasourdis, anéantis, hébétés, orphelins. Cette disparition brutale nous ramenait à la fragilité de nos vies.

Je connus Jean-Pierre lors de la fusion entre les deux structures gestionnaires des EPSR, l'UNITH et PROMÉTHÉE, qui permit la création de Cheops (Conseil national des Cap emploi, organismes d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés).

Dès notre première rencontre, s'établit une relation empreinte d'amitié et de sympathie réciproques. Nous partageons les mêmes valeurs de solidarité, d'altruisme, d'engagement, pour une cause commune, celle de soutenir, aider, accompagner, dans le monde du travail les personnes en situation de handicap.

Nous avons œuvré ensemble au sein du Conseil d'Administration de Cheops, où il occupa les fonctions de Trésorier. Jean-Pierre avait un parcours exemplaire dans le monde du handicap et de l'insertion. Fondateur de DEPHIE en 2000 sous l'impulsion du MEDEF et de la direction du travail, il en devint le Président en 2002 jusqu'à son décès.

Il fut très investi dans la vie économique locale en particulier au sein des clubs d'entreprise des Landes. Par ses qualités humaines et ses compétences, il fut très apprécié par les salariés de DEPHIE. Son engagement, son dévouement sans limite auprès des personnes en situation de handicap le désignaient tout naturellement à devenir le Président régional de Cheops Aquitaine en 2014 et de Cheops Nouvelle Aquitaine en 2015, organisme né de la fusion des trois régions : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et ce jusqu'à son décès. Il assura auprès des institutions régionales et des organismes financeurs diverses représentations telles que le CREFOP, le SPER... Il assumait le remplacement au pied levé à chaque fois que l'un des autres représentants de Cheops Nouvelle Aquitaine était défaillant.

Humaniste dans l'âme, empreint d'empathie, de bonté, d'écoute, de générosité, il était toujours attentif aux autres avec bienveillance et mansuétude.

Homme de conviction, portant en lui une philosophie du bonheur qu'il aimait faire partager, il avait le don de vous convaincre avec son regard bleu azur qu'accompagnait un sourire rassurant.

Il était homme de loyauté, de droiture, de fidélité, il était la quintessence des engagements que nous partagions.

Homme de rigueur, de confiance, négociateur intraitable, il portait en lui la sagesse qui caractérise une ligne de conduite qui allie connaissance, expérience et compréhension. Conscience de soi et des autres, tempérance, prudence et sincérité. Il aimait se projeter dans l'avenir pour que Cheops Nouvelle Aquitaine soit le fer de lance de l'insertion des personnes en situation de handicap.

Je me souviens particulièrement, lors d'une fin de soirée autour d'un verre de l'amitié, de nos élucubrations qui nous amenaient à penser à un développement plus pugnace, plus incisif des Cap emploi situés sur l'arc atlantique allant de Biarritz à La Rochelle. Cette idée était basée sur la stratégie économique de la région sur

cet axe ouvert au monde. Quelles que soient nos discussions, nous finissions celles-ci sur le rugby, invoquant notre amour commun pour ce sport roi du Sud-Ouest et il prenait un malin plaisir à me taquiner lorsque le Stade Rochelais perdait un match.

Jean-Pierre était de ces hommes qui forçaient le respect, l'admiration, de par son élégance du langage et de sa personne. Après de lui pendant cinq ans, en tant que Vice-Président de Cheops Nouvelle Aquitaine, je me nourris de ses conseils, de sa sagesse, de sa connaissance des milieux économiques. Son engagement personnel contre les injustices était connu de tous.

Altruisme, solidarité, humanisme, fraternité, étaient ses crédos.

Comment oublier celui qui vous a tendu la main pour éclairer votre chemin dans les méandres du vocabulaire abscons dans le domaine du handicap ?

Comment oublier celui avec qui vous avez partagé des moments plus intimes que les « réunions » ou « Congrès » et avec qui vous abordiez sans détour une réflexion sur la philosophie de la vie et avec lequel vous vous sentiez en fraternité ?

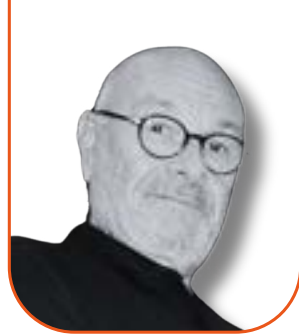
Comment oublier les instants d'échange sur nos familles respectives, nos épouses, ou compagnes, enfants et petits-enfants ? Comment oublier l'apport de Nathalie, sa si charmante compagne, dans le soutien qu'elle lui a toujours porté lors des moments de doute, ou parfois de déception, mais toujours présente, à ses côtés, formant un couple sympathique et avenant pour tous ceux qui les côtoyaient ? C'est l'agrégation de cet ensemble qui a cimenté notre amitié dans ce que j'appelle la grande famille de Cheops où que nous nous situions dans l'hexagone et au-delà.

Jean-Pierre tu as été notre guide au sein de Cheops, tu as impulsé la dynamique de l'engagement et du devoir accompli. Tu es toujours présent parmi nous par la pensée et le cœur.

Comment t'oublier, toi l'enfant de Barcelone du Gers ? Comment t'oublier alors que Nathalie, celle qui t'accompagna jusqu'à ton dernier souffle a pris le relais en tant que Présidente de Cheops Nouvelle Aquitaine.

Je sais que là où tu te trouves tu portes un regard bienveillant sur nous et l'action de Cheops. Au-delà de cet espace qui nous sépare, je garde en moi le souvenir indéfectible de l'homme, de l'ami qui m'a légué ce bien le plus précieux qu'est l'amitié.

Michel-André PHILIPPE (MAP)



par Sylvie CHEYNEL,
Présidente de Cheops Hauts-de-France

Après une expérience professionnelle au sein d'une société d'assurances, Michel-André est devenu en l'an 2000, Monsieur Handicap du Medef Régional Nord Pas de Calais. Il a à son actif la création ou le développement de plusieurs associations: « Emploi et Handicap Grand Lille », « Handiexperh-Lüman », le « GEIQ Emploi et Handicap » ainsi que la création de la fédération des Cap emploi en Hauts-de-France aujourd'hui appelée Cheops Hauts-de-France.

Michel André était un homme de convictions, un homme déterminé.

Il refusait d'être spectateur et se voulait acteur des changements.

Visionnaire et doté d'un talent d'orateur, il savait interpeler son auditoire tant régional que national et ne se lassait pas de le convaincre. Défenseur des intérêts du collectif, il était adepte du modèle de la Fédération.

Respectueux des missions qui lui étaient confiées, respectueux des femmes et des hommes avec qui il collaborait, il les animait avec équité.

Véritable personnalité charismatique, il savait faire preuve d'élégance tant dans ses propos que ses tenues vestimentaires.

Bien que se disant adepte de la Démocrature, il était en réalité un vrai démocrate. Courageux, il a assuré jusqu'à son dernier jour la Présidence de Cheops Hauts-de-France.

Sa disparition a laissé un grand vide.

Benoît DEBOOS

par Jean-Louis LECOCQ,
Président de Cheops Grand-Est



Notre collègue et ami a eu le mauvais goût de nous quitter le jeudi 16 mai 2024 dans sa 77^{ème} année, au seuil des 10 ans de Cheops. Pourtant sa participation à la construction et à la vie de notre association a été déterminante. Il aura marqué tous ceux qui l'ont côtoyé par sa simplicité, son humanité, son ouverture d'esprit.

Rappelons son parcours exemplaire : Ingénieur de formation, Benoît DEBOOS, originaire de Seine-Maritime, a été Directeur de la société Pile Wonder de 1974 à 1982, puis Directeur Général de la société Metalor à Courville-sur-Eure, dans l'Eure-et-Loir (1984-2003), avant de poser il y a 20 ans ses valises en Haute-Marne avec sa famille. Directeur Général de Yanmar de 2004 à 2013, il a considérablement contribué à développer, sur Saint Dizier, ce site de production de mini-pelles, passé de 294 salariés à aujourd'hui 600 !

Cette réussite et son charisme l'ont amené naturellement à la présidence du Medef de Haute-Marne (2009) puis de Champagne-Ardenne (2013). Il a également siégé en qualité de juge au tribunal de commerce de Chaumont. Mais c'est surtout par sa fibre sociale que Benoit a marqué ce territoire de son empreinte. Convaincu des vertus de l'insertion par l'économie, il a multiplié les projets avec des structures associatives locales.

Vice-Président de Tremplin 52, Président du Pôle CIS 52, il était par ailleurs le Président de l'AMSITHE (Expert Emploi 52) dédiée à l'emploi des personnes en situation de handicap et adhérente à notre association.

Depuis la création de Cheops, il participait activement au devenir de notre gouvernance, Vice-Président de Cheops Grand-Est, membre du Conseil d'Administration et du Bureau National de Cheops puis Trésorier il y a peu.

Homme d'engagement, Benoît respectait les convictions des autres même s'il ne cachait pas les siennes. Sans réserve, il a toujours mis son énergie, ses connaissances et son réseau au service de notre association. Souriant, affable, toujours le premier à vouloir rendre service, c'était un homme bon aux qualités de cœur indéniables. Il était depuis des années une grande figure de notre organisation. Au-delà de l'administrateur humaniste et engagé, c'est un ami que nous perdons.

Installé à Eurville-Bienville, très impliqué dans le mouvement catholique de la région bragarde, Benoît DEBOOS était marié et père de trois filles, à qui nous renouvelons nos condoléances.

Post face

Madame Fadila KHATTABI,
Ministre déléguée chargée
des Personnes handicapées



L'accompagnement des plus vulnérables est une exigence de nos sociétés, notamment sur le secteur de l'emploi.

Le concept d'inclusion a nécessité des évolutions structurelles de fond.

Cheops, réseau national des Cap emploi est depuis dix ans un partenaire essentiel dans l'aide à l'élaboration de ces mesures, dans l'accompagnement et leurs mises en œuvre.

C'est un réseau fiable, réactif, pragmatique et très opérationnel.

Ma participation à leur Congrès national et au concours Cap Handicook m'ont permis de mesurer la dynamique fédératrice de cet opérateur qui place ces deux cibles employeurs et personnes en situation de handicap au cœur de son action et de son organisation.

Composé d'acteurs économiques et associatifs de proximité, il situe son action dans le quotidien de nos concitoyens en situation de handicap.

Déjà dix ans que Cheops existe. Que d'actions réalisées... Il ne me reste qu'à souhaiter à votre Président ainsi qu'à tous ses collaborateurs de continuer à œuvrer pour l'intégration des plus vulnérables dans notre société, une société plus inclusive.

Remerciements

Initiateur et coordonnateur de ce livre des dix ans de Cheops, celui-ci n'a vu le jour que grâce à la mobilisation de toute une équipe. Je dois donc remercier tous les contributeurs, que je ne peux malheureusement tous citer.

Remerciements aux membres du **Bureau** de Cheops, et au **Conseil d'Administration** d'avoir adhéré au principe de cette réalisation.

Ils en ont compris le sens, la démarche dans une histoire et une visée de transmission.

Remerciements aux **partenaires** institutionnels qui nous ont accompagnés depuis dix ans et qui ont contribué par des témoignages : des ministres, des hauts fonctionnaires de la DGEFP, des membres des cabinets ministériels.

Remerciements à nos partenaires du **Réseau pour l'Emploi**, à **France Travail**, son Directeur Général et son prédécesseur à Pôle emploi.

Remerciements aux instances dirigeantes, présidents et directeurs généraux de nos fonds l'**AGEFIPH** et le **FIPHPF**.

Remerciements aux **travailleurs handicapés** et **aux employeurs** qui ont accepté que l'on utilise leurs parcours professionnels pour illustrer l'action de Cheops.

Remerciements à mes amis administrateurs et directeurs des Cap emploi membres de Cheops qui m'ont aidé à finaliser des contacts, à témoigner pour nos chers disparus (**Alain FROUARD, Jean-Pierre CATALA, Sylvie CHEYNEL, Jean-Louis LECOCQ**)

Remerciements à ceux qui ont transcrit les entretiens avec une mention spéciale pour **Didier RASCLARD**.

Remerciements à ceux qui ont travaillé sur l'histoire du réseau **Camille MONIN, Jean-Jacques FAVRE, Sylvie CHEYNEL et Gilles LENICE**.

Remerciements à **Christine GROUT- SAYSSAC** pour sa précieuse relecture.

Remerciements à notre Déléguée Générale **Marlène CAPPELLE** qui a retracé des points règlementaires et a assuré une relecture avec la complicité d'**Isabelle FAURE**.

Remerciements à ceux qui ont contribué à toutes les illustrations, notre dessinateur **Guillaume MATTHIAS**.

Je voudrais tout particulièrement remercier **Max THOUANEL** qui a contribué à l'écriture des textes.

Merci à **Carole POIROT** de m'avoir accompagné pour la réalisation de cet ouvrage.

Remerciements aux salariés et administrateurs des Cap emploi et de Cheops sans qui cette belle histoire n'aurait pas été réalisée et donc écrite.

Glossaire

GLOSSAIRE

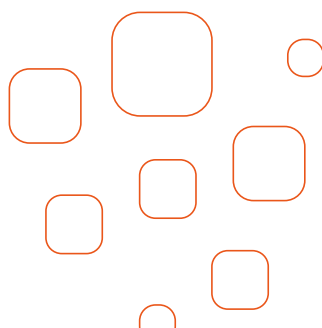
d'hier et d'aujourd'hui

Le monde du Handicap est un univers constellé d'acronymes.

Nous vous dressons la liste de ceux utilisés dans ce livre pour vous accompagner au mieux dans sa lecture.

ADAPEI	Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes handicapées mentales
ADIS	Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
AIPD	Analyse d'Impact relative à la Protection des Données
AMSITHE	Association Haut-Marnaise au Service de l'Insertion des Travailleurs Handicapés en Entreprise
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APEC	Association Pour l'Emploi des Cadres
ARERAM	Association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté Médico-sociale
ARPEJ	Action Régionale de Prévention et d'Éducation à la santé des Jeunes
APEC	Agence Pour l'Emploi des Cadres
BOETH	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
CAT	Centre d'Aide par le Travail
CCN	Comité de Concertation Nationale
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDES	Commission Départementale d'Éducation Spéciale
CEP	Conseil en Évolution Professionnelle
CHEOPS	Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés
CNCPH	Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées
CNEFOP	Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CNEREPSR	Comité National d'Études et de Recherche des EPSR
CNH	Conférence Nationale du Handicap
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
CREFOP	Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CRC	Correspondants Régionaux Cheops
CREA	Correspondants Régionaux Entreprises Adaptées
CRF	Correspondants Régionaux Formation
CRGC	Correspondants Régionaux Grands Comptes
CRICHE	Centre Ressources Indexées Compensation Handicap et Emploi
CRM	Correspondants Régionaux Maintien
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DEPHIE	Développement de l'Emploi des Personnes Handicapées et Insertion en Entreprise

DGEFP	Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DOETH	Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés
EPSE	Equipe de Préparation et de Suite Expérimentale
EPSR	Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement
ERASMUS	EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students
ESAT	Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
ESPO	Etablissements et Services de Pré Orientation
ESRP	Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle
EURES	EURopean Employment Services
FAGERH	Fédération des Centres de réadaptation pour personnes handicapées
FIPHPF	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FIRAH	Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap
GAGE	Groupement des Associations Gestionnaires des EPSR
GEIQ	Groupeement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
IGAS	Inspection Générale de l'Affaires Sociales
LUA	Lieu Unique d'Accompagnement
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
NIR	Numéro d'Inscription au Répertoire
ODSI	Offre De Services Intégrée
OETH	Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
OETH (association)	Objectif d'Emploi des Travailleurs Handicapés
OHE	Opération Handicapés + Emploi
OHE PROMETHE	Opération Handicap Emploi et Promotion des Travailleurs Handicapés en Entreprise
OIP	Organisme d'Insertion Professionnelle
ONU	Organisation des Nations Unies
OPS	Organisme de Placement Spécialisé
RPECE	Rapprochement Pôle Emploi Cap Emploi
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SEIPS	Service d'Éducation et d'Insertion Professionnelle et Sociale
SIEG	Service d'Intérêt Économique Général
SPE	Service Public de l'Emploi
SPER	Service Public de l'Emploi Régional
TBS	Toulouse Business School
UNAFAM	Union Nationale des Amis et FAmmilles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
UNEA	Union Nationale Des Entreprises Adaptées
UNITH	Union Nationale d'Insertion des Travailleurs Handicapés



Les 10 ans de Cheops

2014-2024

Extrait : « Au moment de fermer ce premier chapitre des 10 ans, il est judicieux de tracer nos origines, notre culture, notre histoire via un livre mémoriel. Il permettra de comprendre notre cheminement pour tracer notre voie. Il s'adresse à tous les acteurs de l'écosystème de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, les décideurs politiques, nos partenaires institutionnels et opérationnels, les membres de nos organisations : administrateurs bénévoles et professionnels. Ce sera notre document référence.

Il comprendra deux parties :

- Une première qui retrace notre histoire : la création des premières structures expérimentales, les évolutions législatives et réglementaires et la structuration des réseaux ;
- Une deuxième illustrée par des entretiens réalisés auprès de personnes qui du fait de leur qualité nous ont accompagnés durant ces dix ans »

Jean-Pierre BENALET, Président de Cheops

Cheops, Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Les 3 grandes missions de Cheops :

- 1) Représenter les Cap emploi.
- 2) Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 3) Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

